



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1797 MARDI 6 AOÛT 2013

TRANSPORT EN COMMUN

Mise en circulation des bus de l'Hôtel de ville de Kinshasa

Près de soixante-dix bus et minibus acquis récemment sur fonds propre par l'Hôtel de ville de Kinshasa sont depuis, le 3 août, en circulation sur les artères de la ville. Le premier lot de bus desservira premièrement trois lignes et les autres itinéraires seront progressivement affectés. Ces véhicules de transport en commun dont le coût du billet s'élève à 500 FC ont été confiés à une nouvelle société urbaine de transport dénommée New Transkin.

La mise en circulation de ces nouveaux véhicules répond à une préoccupation de la population kinoise qui consiste à trouver des solutions durables au problème de transport qui se révèle, au jour le jour, un véritable casse-tête.

Page 13

30E COUPE DU CONGO DE HANDBALL

Victoires de Ruwe, Scorpion et Mikishi à l'ouverture

Démarré le 3 août au terrain de handball du stade des Martyrs de Kinshasa, la 30^e Coupe du Congo de handball a vu certains clubs se détacher du lot en prenant une option sérieuse pour le titre. C'est notamment le cas de Ruwe de Kinshasa qui a écrasé Panique de Kananga (Kasaï occidental) par cinquante buts à onze. Scorpion de Kinshasa a nettement battu Hironnelle, un autre club de la capitale, par quarante-deux buts à vingt-sept. En version féminine, Mikishi de Lubumbashi (Katanga) a été sans pitié face à la formation de Lion de la Tribu de Juda d'Idiofa (Bandundu) battue par cinquante buts à six. Cinq provinces participent à cette édition 2013 de la Coupe du Congo de handball qui se déroulera du 3 au 12 août à Kinshasa. Il s'agit de Kinshasa, hôte de la compétition, du Bandundu, du Katanga, du Kasaï occidental et du Kasaï oriental.

Page 14

GOVERNEMENT MATATA

Ministres et vice-ministres sur le qui-vive



Matata Ponyo et quelques membres de son équipe

Depuis le 30 juillet, les membres du gouvernement sont dans l'expectative, ne sachant pas exactement ce qui se trame dans la tête du chef de l'État après la convocation d'une réunion extraordinaire vendredi laquelle a dû être finalement reportée. En lieu et place de la réunion tant attendue, c'est la pose par Joseph Kabila de la première pierre du futur Hôtel du gouvernement dans le périmètre de l'immeuble Royal dans la commune de Gombe qui avait curieusement fait l'événement. Selon certaines sources, un réaménagement technique du gouvernement est imminent afin de booster l'actuelle équipe en se délestant de certains membres présentant des signes d'essoufflement. Le report de la fameuse réunion serait justifié par le besoin de calmer les esprits après le tintamarre médiatique orchestré autour de cette fameuse réunion. Joseph Kabila qui n'aime pas travailler sous pression attendrait, d'après certaines indiscretions, le moment propice pour passer à l'acte. C'est donc le début des grandes manœuvres politiques avec, à la clé, un compromis politique avec l'opposition qui pourra peut-être tout chambouler. Dossier à suivre.

CONCERTATIONS NATIONALES

Fonus et MLC convergent vers la constitution d'une commission tripartite



Thomas Luhaka

Joseph Olenghankoy

L'idée d'instituer une commission tripartite majorité présidentielle-opposition politique-société civile pour préparer ces assises nationales fait du chemin. D'après le président des Forces novatrices pour l'Union et la solidarité (Fonus), Joseph Olenghankoy, qui a été le premier à proposer un tel schéma, « la désignation des membres du prési-

dium devra refléter le consensus et sauvegarder l'équilibre entre les différentes parties prenantes ».

Pour le secrétaire général Thomas Luhaka du Mouvement de libération du Congo (MLC), ce comité préparatoire pourra contribuer à résorber la méfiance réciproque au sein de la classe politique et proposer des mesures sus-

ceptibles de décrire l'environnement politique. Il aura aussi pour tâche, a-t-il ajouté, de déterminer l'ordre du jour, le nombre et la qualité des participants, la répartition des quotas entre les forces politiques et sociales, la durée et le lieu et de rédiger un projet de règlement intérieur des assises.

Page 12

PROTECTION DES ENFANTS

Le Reejer présente la cartographie 2012 des interventions

À travers cette cartographie contenue dans un document de trente-six pages, cette structure a pu non seulement identifier et localiser les acteurs commis à la protection des enfants et déterminer leurs interventions par districts et communes mais aussi évaluer la synergie entre les acteurs concernés. Ce document servira d'outil de plaidoyer auprès du gouvernement et des partenaires de la RDC, car il permet à tous les acteurs d'avoir une vision plus large sur la manière dont la problématique de la protection des enfants de la rue est abordée au cours de l'exercice 2013. Pour une bonne coordination des interventions, le Reejer estime qu'il faille revitaliser le travail social, coordonner les actions de terrain, effectuer un travail en synergie. La plate-forme plaide, par ailleurs, pour une sensibilisation accrue des parents et une formation continue des acteurs.

Page 13

ÉDITORIAL

Exemplaire

Il est essentiel que le procès qui s'ouvre ce mardi 6 août 2013 à Brazzaville soit exemplaire. Exemplaire c'est-à-dire juste, équilibré, irréprochable tant du point de vue de l'accusation que du point de vue de la défense, et qu'à son issue, lorsque justice sera rendue, nul ne puisse s'en prendre aux juges ni aux jurés qui l'auront incarnée. Au-delà même du drame qui a provoqué ce procès il importe en effet au plus haut point que le peuple congolais constate de visu que la justice de son pays est libre, sereine, dépassionnée, respectueuse de la loi et des institutions qui fondent sa démocratie.

L'exercice, n'en doutons pas, sera difficile. Car l'ampleur du drame qui a frappé le 4 mars 2012 les quartiers de MPila et Ouenzé, en plein cœur de Brazzaville, causant la mort de 283 personnes, en blessant des milliers d'autres, ravageant des centaines de maisons, détruisant des écoles, des salles de sport, des lieux de culte et plongeant de très nombreuses familles dans l'affliction, l'ampleur donc de la tragédie fut telle qu'elle demeurera à jamais inscrite en lettres de sang dans l'Histoire de notre pays.

Mais nous le savons bien, nous qui avons subi trois guerres civiles et qui avons su malgré tout refaire notre unité au terme de ces longues et terribles épreuves, c'est en regardant la vérité en face qu'un peuple se reconstruit. En accordant aussi du temps au temps afin que la vérité se fasse jour et que le travail de deuil s'accomplisse dans la paix retrouvée. En pardonnant, enfin, le moment venu, à ceux et à celles qui se rendirent coupables des actes ayant provoqué directement ou indirectement le drame.

Alors que s'ouvre au Palais de justice de Brazzaville le procès du 4 mars gardons présentes à l'esprit ces vérités car, demain, c'est elles qui s'imposeront et permettront à notre Nation de poursuivre sa marche en avant. La vérité enfin reconnue et proclamée par la justice, la vie reprendra son cours normal, les blessures se refermeront l'une après l'autre, le devoir de mémoire l'emportera sur le désir de vengeance, bref la raison s'imposera à chacun.

Telle est la vertu majeure de l'État de droit qui nous gouverne aujourd'hui !

Les Dépêches de Brazzaville

LIKOUALA

Les jeunes critiquent l'action du conseil départemental

Le président de l'Association jeunesse unie pour le développement de la Likouala (AJUDL), Stève Bagne, a indiqué, au cours d'une conférence de presse ce week-end à Brazzaville, que le conseil départemental était à l'origine du sous-développement que connaît cette partie du pays.

Ces jeunes ont rappelé que d'après une évaluation de l'action des conseils départementaux du Congo, la Likouala a occupé l'avant-dernière place tout juste devant Brazzaville. « Le conseil départemental à qui les pouvoirs publics allouent de colossales sommes d'argent est le levier du développement. Nous condamnons avec fermeté la honte qu'il nous a donnée. Les conseillers de la Likouala n'ont pas bien travaillé, sinon nous serions comme les autres. Par exemple, dans certains districts, les élèves s'asseyent à même le sol dans un département forestier qui a du bois », a ouvertement déclaré Steve Bagne, précisant qu'il s'agissait d'une responsabilité collective.

Pour un éventuel changement des personnes qui composent cette institution, il a appelé les filles et fils de la Likouala à participer massivement au recensement administratif spécial en cours dans le pays. L'enrôlement, a-t-il indiqué, est un devoir civique que tous les Congolais doivent accomplir, surtout dans la Likouala qui souffre de sous-développement et désenclavement. « En notre qualité de société civile, nous apportons notre pierre à l'édifice pour la construction de notre département. Il ne suffit pas seulement de faire des discours, de critiquer, mais plutôt d'apporter des solutions. Le conseil départemental qui est le moteur du développement doit avoir en son sein des cadres compétents animés d'un esprit patriotique pour qu'enfin la Likouala se développe », a-t-il insisté.



Steve Bagne

Le recensement en cours permettra, a-t-il poursuivi, d'aller aux élections locales qui pointent à l'horizon afin de choisir à l'avenir des sénateurs capables de défendre les intérêts de leur département. Soulignons que le président du conseil départemental de la Likouala, Jean-Fabien Bakoté, a récemment visité les ouvrages réalisés dans les districts et villages de son département. Selon lui, une soixantaine d'ouvrages d'intérêt communautaire ont été construits en cinq ans de mandat. Il a toutefois invité le gouvernement à étudier les possibilités d'une éventuelle augmentation de la subvention annuelle allouée aux départements les plus enclavés.

Non au départ du préfet !

Depuis quelque temps, la communauté des ressortissants de la Likouala à Brazzaville menace d'organiser des marches pour demander le départ du préfet de ce département en poste depuis seize ans. Elle reproche à Gilbert Djombo Bomonjio de se comporter en tyran et d'être l'auteur du sous-développement du département de la Likouala. Or l'AJUDL pense que le préfet étant le représentant du gouvernement au niveau départemental, il ne revient pas à une poignée d'individus de solliciter son départ, car ce serait une entrave à la démocratie. « La réforme intervenue par la loi du 2 mars 1982 rompue avec la confusion orga-

nique des fonctions au niveau départemental en transférant au président du conseil départemental la fonction d'exécutif départemental antérieurement détenue par le préfet. Le département est devenu une entité décentralisée, administrée par un organe délibérant autonome (le conseil départemental) », a rappelé l'orateur.

Au sujet de l'attitude tyrannique du préfet, le conférencier a souligné que le pouvoir judiciaire avait pour rôle de régler les conflits qui pourraient surgir dans la société, et que la Likouala n'était pas en marge de ce pouvoir. D'où son invitation à tous ceux qui se disent victimes d'actes de tyrannie de saisir le juge suprême. C'est ainsi qu'il a invité le ministre de la Jeunesse et de l'Instruction civique à organiser des séminaires de formation sur la morale et les valeurs républicaines dans la Likouala en vue d'atteindre un désenclavement culturel. « Mais, si mes frères ne reviennent pas à la raison, l'opinion retiendra qu'il y a anguille sous roche, il y a l'arbre qui cache la forêt, donc le préfet n'est qu'un bouc émissaire. Ils veulent renverser les institutions de la République en commençant par la Likouala. J'appelle mes frères au dialogue et à la discussion », a conclu Steve Bagne.

Née de la volonté des jeunes de changer le cours de l'histoire du département de la Likouala dans le domaine de développement socio-culturel et économique à travers des projets strictement porteurs, l'AJUDL exhorte la jeunesse de la Likouala à proscrire à l'échelle départementale et nationale toute forme de violence. Elle s'engage désormais à soutenir tous les acteurs de la société civile, politique, religieuse et économique qui encouragent, entre autres, l'unité de la jeunesse, défendent leurs intérêts et cultivent la paix entre les filles et fils du département.

Parfait-Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembedi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Genvais Kitina, Thierry Nounougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali
Politique : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpara

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Adhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Soré Mombélé Ngoni

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Soré Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

EAU ET ASSAINISSEMENT

Près de 193 milliards pour la construction de 4 000 forages en zone rurale

Le gouvernement congolais va investir sur une durée de trois ans 192,931 milliards FCFA pour réaliser un projet hydraulique afin de desservir 2 000 villages en eau potable.

Intitulé Eau Pour Tous, le projet a été officiellement lancé samedi dans le village Kingoma, situé à près de 7 kilomètres de la sous-préfecture de Madingou dans le département de la Bouenza (sud-est), par le chef de l'État congolais, Denis Sassou N'Guesso, en présence de personnalités de l'ambassade du Brésil en République du Congo, à partir d'un forage d'expérimentation. « Le projet vise l'amélioration d'accès à l'eau potable pour l'ensemble des zones rurales. À terme, 4 000 forages seront réalisés dans 2 000 villages répartis sur l'ensemble du territoire national », a déclaré Jean-Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement du territoire. En matière d'ingénierie technique, le projet tiendra compte des gabarits des villages et de leur composition », a-t-il précisé.

Le projet prévoit la construction d'un forage pour les villages de moins de 300 habitants, un à deux forages pour les villages de 300 à 1 000 habitants, deux à trois forages pour les villages de 1 000 à 3



Le chef de l'État lançant le projet Eau Pour Tous devant un forage d'expérimentation. (© Adiac)

000 habitants. Chaque point d'eau sera constitué, entre autres, d'un kit solaire pour l'alimentation électrique de la pompe, de trois bacs de stockage d'une capacité de 3 000 litres chacun et d'un système d'assainissement.

Financé par le budget de l'État

congolais, ce vaste projet sera exécuté par la société brésilienne Asperbras, adjudicataire du marché. Le projet de couverture des villages en eau potable constitue, selon le ministre de l'Énergie et de l'hydraulique, Henri Ossebi, un exemple emblématique de la coo-

pération Sud-Sud. Pour les populations de Kingoma, qui ont toujours recueilli l'eau de pluie ou consommé celle non traitée des sources, l'arrivée de ces forages est un véritable soulagement. « L'arrivée des forages dans nos localités est salutaire parce que nous

n'aurons plus à parcourir de longues distances pour nous approvisionner en eau », a indiqué Serge Mayekou, habitant du village Kingoma.

En effet, le choix des forages se justifie, selon le chef du service ouvrage de production d'eau aux grands travaux, Alphonse Gant-sélé, par les difficultés rencontrées dans le traitement de l'eau de surface qui nécessite l'apport de produits chimiques. Pour mener à bien le projet et favoriser sa mise en œuvre dans l'ensemble du territoire national, la société Asperbras dispose de 30 ateliers de forage.

Au plan social, le projet entend offrir des emplois directs et indirects à des milliers de jeunes installés dans les différentes localités où sera réalisé le projet. Pour ce faire, la société brésilienne envisage de former, dans chaque village, certaines personnes pour veiller au bon fonctionnement de ces forages. Avec ces 3,6 millions d'habitants, le Congo connaît de faibles taux d'accès à l'eau potable. Ils sont respectivement de 10% en milieu rural et de 50% en zone urbaine, d'après les statistiques du ministère de l'Énergie et de l'hydraulique.

Guy-Gervais Kitina

ASSEMBLÉE NATIONALE

Des échanges sur les énergies renouvelables

Le premier vice-président de l'Assemblée nationale a reçu, le 2 août, une délégation du Pnud, conduite par le conseiller en énergie et environnement, Benoît Lebot. Au cœur des entretiens, la nécessité pour le Congo d'engager une transition vers les énergies renouvelables.

Il s'agit, comme l'a souligné le conseiller en énergie et environnement du Pnud, Benoît Lebot, de promouvoir les énergies renouvelables comme instrument du développement. L'énergie, a-t-il déclaré, c'est le développement, et le Pnud, qui s'occupe des questions de développement, est intéressé par tous ces instruments pour accompagner le développement économique et humain des États. Cependant, a-t-il ajouté, ces énergies nous posent problème aujourd'hui. On arrive à certaines limites physiques des ressources traditionnelles, du côté de la biomasse mais aussi des énergies fossiles comme le pétrole et le charbon, sans compter les prix qui ne font qu'augmenter.

D'autre part, étant donné que les sources d'énergie utilisées ont un fort impact sur l'environnement, notamment la pollution de l'air et du sol, et par-dessus tout, sur le changement climatique, il est impératif, a fait savoir l'expert du Pnud, d'organiser une transition énergétique vers des sources d'énergie qui ne polluent pas. Celles-ci existent et sont nombreuses. Mais pour permettre à un pays d'accéder à ces ressources, il faut mettre en place un certain nombre de conditions, des cadres législatifs, juridiques, techniques, économiques et financiers. Les investissements devraient désormais être prioritaires dans ces secteurs.

La délégation du Pnud est donc venue partager cette initiative avec la République du Congo à travers les parlementaires et les ministères en charge de l'énergie et de l'environnement pour aider le pays à développer une bonne politique qui permette d'exploiter ses innombrables ressources en énergies renouvelables au bénéfice de ses populations. En s'engageant dans cette initiative, le Congo va augmenter ses capacités de production d'électricité, parce qu'au-delà du pétrole, de l'hydroélectricité, il y aura le solaire, l'éolienne et probablement d'autres sources d'énergie qui vont, sans doute, permettre de toucher un plus grand nombre de ses populations par une couverture totale du pays. Le premier vice-président s'est réjoui de cette initiative et du choix du Congo.

Dambert René Ndouane a aussi échangé avec Yin Youhoua de Beijing Institute of Architectural Design. Ils ont procédé à la signature du procès-verbal relatif à la construction du nouveau siège de l'Assemblée nationale, un projet conçu principalement pour l'aménagement des bureaux et des salles de réunion et dont la superficie totale sera de 22 000 mètres carrés.

Jean-Jacques Koubemba

VIE DES PARTIS

La DRD inaugure la troisième génération des partis politiques au Congo

Après sept mois d'attente, la Dynamique républicaine pour le développement (DRD) a organisé son congrès du 31 juillet au 3 août à Brazzaville. Avec un conseil national de 525 membres, d'un bureau exécutif de 39 membres et d'une commission nationale de discipline et d'évaluation de 11 membres, la Dynamique peut affirmer sa place sur l'échiquier politique national.

Ayant un mandat de cinq ans, les instances mises en place ont pour mission de favoriser le développement intégral en privilégiant l'intérêt de la Nation. Implantée dans la quasi-totalité des départements, la DRD prône la paix, la solidarité, et la concorde nationale. S'affirmant de droite, le leader de ce courant politique entend combattre l'égoïsme. « Jamais notre lutte politique ne prendra d'autres formes qu'intellectuelle, car la violence ou la tricherie sont les arguments des médiocres et des imposteurs. Nous serons un parti qui prendra position face à nos alliés ou à nos adversaires. Nous devons nous

soutenir les uns les autres, apprendre, et corriger nos erreurs dans le souci de nous perfectionner », a-t-il fait savoir. La conspiration, les complots, les coups bas et les peaux de banane ne devraient pas avoir droit de cité à la Dynamique. » Les assises ont connu la participation des douze départements du Congo. Riche en animation culturelle, le congrès a permis aux analystes de projeter l'avenir de ce nouveau courant politique. À sept mois d'existence, la DRD compte, selon son président, 75 000 adhérents venus des quatre coins du territoire national. Il a, par ailleurs, exhorté les militants de la Dynamique à lutter pour l'égalité des chances et le respect de la dignité. « Ni les embûches de nos adversaires peuvent nous ralentir, ni le gigantisme de l'attache n'ont pu ralentir l'ardeur que nous avons mise à construire ce parti. Notre formation politique se définit comme celle qui inaugure la troisième génération des partis politiques », a-t-il conclu. Profitant de cette occasion, Hel-

lot Matson Mampouya a appelé ses partisans à se mettre résolument au travail afin de relever le défi d'animer une maison politique démocratique, nationale, ouverte et solidaire : « La Dynamique doit être le point d'équilibre de la concorde nationale, le laboratoire de confection d'une nouvelle gouvernance, d'un art de vivre ensemble, en préservant notre cohésion naturelle bantoue. Exhortons la nouvelle classe politique à cultiver l'espérance, l'abnégation, le patriotisme et l'intérêt général. »

Ces assises ont connu la participation de huit partis alliés, entre autres le PCT, le Conseil national des républicains, Rassemblement citoyen, l'Union pour la République et le Mouvement pour la solidarité et le développement, ainsi que de la diaspora venue de France, d'Allemagne, d'Angleterre, du Canada et d'Italie. La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence du ministre de la Jeunesse et de l'Instruction civique.

Josiane Mambou-Loukoula

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LES DEPARTEMENTS DU NIARI, DE LA BOUENZA, DE LA LEKOUMOU ET DU KOUILOU
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEPT (07) OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT SUR LA PISTE RURALE POUNGA - DIMONIKA - MAKABA DANS LE DISTRICT DE MVOUTI, DEPARTEMENT DU KOUILOU

1. Objet et financement

La République du Congo a obtenu un prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour financer le Projet de Développement Rural dans les Départements du Niari, de la Bouenza, de la Lékoumou et du Kouilou (PRODER SUD). Une partie des fonds du prêt seront utilisés pour effectuer les paiements prévus aux marchés relatifs au présent appel d'offres concernant les travaux de construction de sept (7) ouvrages de franchissement sur la piste rurale Pounga - Dimonika - Makaba dans le District de Mvouti, Département du Kouilou.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, à travers le Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF), gestionnaire du PRODER SUD, invite les Petites et Moyennes Entreprises (PME), éligibles aux présents marchés à soumettre leurs offres techniques et financières sous plis fermés pour les travaux en objet.

2. Composition des lots et localisation

Les Travaux sont répartis en trois (3) lots distincts et localisés comme suit :

N°	Dénomination de la piste rurale	N° du lot	Désignation de l'ouvrage	Localisation des ouvrages	District
1	Pounga - Dimonika - Makaba	1	Pont en BA à simple travée de 9,00 m de portée	PK 8+480	Mvouti
2			Pont en BA à simple travée de 10,00 m de portée	PK 8+940	
3			Pont en BA à double travée de 17,00 m de portée	PK 14+500	
4		2	Pont en BA à simple travée de 12,00 m de portée	PK 15+860	
5			Pont en BA à double travée de 17,00 m de portée	PK 16+100	
6		3	Pont en BA à double travée de 17,00 m de portée	PK 17+480	
7			Pont en BA à triple travée de 22,00 m de portée	PK 18+290	

Le soumissionnaire peut postuler à 1 ou tous les lots.

3. Conditions de participation

La participation est ouverte aux PME, spécialisées en travaux de Génie civil/rural et ayant une large expérience dans les travaux de construction des ouvrages routiers, en règle vis à vis de l'administration fiscale, de la législation du travail et de la réglementation en matière de Sécurité Sociale et possédant les capacités techniques et financières nécessaires à la bonne exécution des travaux. L'entreprise doit disposer obligatoirement d'une équipe complète pour chaque lot, composée de :

-un conducteur des travaux de niveau technicien supérieur au plus, formé et maîtrisant les techniques des Travaux Publics ;

-un ou deux chefs de chantier expérimentés;

N. B : La main d'œuvre non qualifiée sera recrutée strictement sur le site du projet parmi la population bénéficiaire.

Toute offre qui ne remplirait pas ces conditions se verra rejetée au cours de l'analyse des offres. Ne peuvent participer à cet appel d'offres, les PME :

- en état de liquidation judiciaire ou dont la faillite est prononcée ;
- condamnée pour infraction au Code Pénal ou au Code Général des Impôts prévoyant l'interdiction d'obtenir des commandes publiques ;
- affiliées aux personnes ayant contribué à préparer le présent Appel d'Offres ;
- celles qui ont des marchés avec les PRODER et dont le taux d'exécution des travaux est faible (moins de 80%).

4. Garantie de soumission

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offres d'un montant de : Lot 1 : 2 175 000 FCFA, Lot 2 : 1 500 000 FCFA et Lot 3 : 1 800 000 FCFA. Cette garantie est constituée soit sous forme de caution bancaire délivrée par une institution financière jugée acceptable par le Projet, soit sous forme de chèque certifié.

5. Délai d'exécution

L'entrepreneur proposera un délai d'exécution qui ne pourra en aucun cas dépasser six (06) mois pour l'ensemble des travaux d'un lot.

6. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Les candidats intéressés par le présent Appel d'Offres peuvent consulter ou retirer un jeu complet du DAO, à compter de la date de publication de l'avis, contre paiement d'une somme non remboursable de Cent mille (100.000) FCFA, à l'adresse ci - dessous :

Unité National de Gestion du Programme
2057, rue LOUFOU Bis Batignolles Mougali - Brazzaville
Tél. (242) 06 658 59 19

Email : blprodercongo@yahoo.fr ou secretariat@padeff.org

7. Durée de validité des offres

Les offres devront rester valides pour une période de quatre vingt dix (90) jours suivant la date limite de leur dépôt.

8. Remise des offres

Les offres, à présenter conformément au Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) devront être déposées à l'adresse ci-dessus citée, au plus tard le 5 septembre 2013 à 12h 00.

9. Ouverture des offres

L'ouverture des plis se déroulera le 5 septembre 2013 à 12h 30 mn, dans la salle de réunions du PADEF, à Brazzaville.

Les entreprises soumissionnaires sont invitées à participer ou à se faire représenter par une personne dûment mandatée à la séance d'ouverture.

N.B : Le PADEF se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle, au présent appel d'offres, s'il estime que les offres reçues ne lui paraissent pas acceptables. Dans ce cas, aucune justification ne pourra lui être demandée, et une quelconque indemnité ne pourra lui être réclamée par les soumissionnaires.

Le Coordonnateur National du PADEF

Aurélien Evariste BABINGUI

Avis d'Appel d'offres National

PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LES DEPARTEMENTS DU NIARI, DE LA BOUENZA, DE LA LEKOUMOU ET DU KOUILOU
Fourniture et livraison à Dolisie des imprimés de caisse destinés aux Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit (CMEC)

1. Le Gouvernement du Congo a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et de l'Organisation des Pays Exportateurs et Producteurs de Pétrole (OPEP) un prêt respectivement d'un montant de 8,399 millions USD (Prêt 688 - CG) et de 7,503 millions USD (Prêt 1177P) pour financer le Projet de Développement Rural dans les Départements du Niari, de la Bouenza, de la Lékoumou et du Kouilou (PRODER SUD). Outre les financements du FIDA et de l'OPEP, le Projet bénéficie également d'un cofinancement de 3,350 millions USD du Gouvernement du Congo et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du marché relatif à la Fourniture et livraison des imprimés de caisse destinés aux CMEC.

2. Le PRODER SUD sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et livrer des imprimés de caisse destinés aux CMEC.

3. La passation de Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité Nationale de Gestion du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF) représentant le PRODER SUD et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 8H30 à 16H00.

5. Les exigences en matière de qualification sont : (i) disposer des fonds propres ou avoir la possibilité de bénéficier d'un crédit suffisant ; (ii) avoir exécuté au moins deux marchés similaires au cours des cinq dernières années. Voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de Trente mille (30 000 FCFA) ou équivalent dans une monnaie librement conver-

tible. Le mode de paiement sera au comptant contre la délivrance d'un reçu de caisse. Pour d'éventuels soumissionnaires étrangers, le document d'Appel d'offres pourra être adressé suivant les indications du soumissionnaire, étant entendu que les frais d'expédition qui ne sont pas inclus dans le montant d'acquisition du dossier d'appel d'offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 4 septembre 2013 à 14 heures. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous, le 4 septembre 2013 à 14 heures 30 minutes. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre d'un montant de 600 000 FCFA ou « équivalent dans une monnaie librement convertible ».

9. Le pli devra porter la mention « AON n° F03/2013/FT-PS – la Fourniture et livraison des imprimés de caisse destinés aux CMEC » - « A n'ouvrir qu'en séance publique de dépouillement »

10. L'adresse à laquelle est fait référence ci-dessus est :

Bureau : PADEF
Rue Loufou bis n° 2057, quartier Batignolles, Mougali, Brazzaville
République du Congo
Téléphone : (00 242) 06 658 59 19 / 06 644 75 07
E- mail: blprodercongo@yahoo.fr ou proder_sud@yahoo.fr

Le Coordonnateur National du PADEF

Aurélien Evariste BABINGUI

FORÊTS

La situation d'IFO sera débloquée courant 2014

L'Industrie forestière de Ouesso, basée à Ngombé, a été victime d'une décision du Forest Steward Council (FSC). Celui-ci avait retiré à IFO le certificat qui couronnait sa bonne gestion forestière. Faisant le point de sa tournée dans le département de la Sangha, le ministre de l'Économie forestière et du Développement durable a donné des précisions sur le statut actuel d'IFO.

« À l'IFO, la situation reste la même, car d'après les responsables de FSC, la procédure va se dérouler jusqu'en 2014 », a rapporté le ministre de l'Économie forestière et du Développement durable, Henri Djombo dont le séjour de travail dans la Sangha lui a permis d'évaluer l'exécution des programmes annuels et d'investissement.

Malgré cette mesure qui frappe IFO (voir notre journal n°1785 du vendredi 19 juillet 2013), le travail sur le terrain prouve, selon le ministre, que les standards de gestion durable sont respectés. Autrement, le retrait du certificat n'a pas anéanti l'engagement de cette société en faveur du développement durable. Mais la décision du FSC qui continue de fâcher les autorités forestières du Congo les oblige à nourrir leur réflexion. Le

ministre Henri Djombo pense que pour épargner aux sociétés forestières ce genre de difficultés, des études sont menées afin de développer d'autres systèmes de certification.

Un autre sujet sur lequel le ministre a réagi c'est la mise en œuvre du Flegt. Henri Djombo a indiqué que le Congo avait encore besoin de deux années : « Le blocus se

servé. L'exécution de ces programmes permettra de transformer les sites d'exploitation où sont implantées ces sociétés en ville où certaines conditions seront réunies pour une vie meilleure des populations. Le cas de Pokola qui est passé de chantier forestier à une communauté urbaine.

Ici justement, Henri Djombo a vi-



Le ministre Henri Djombo (au centre) visitant les installations de CIB-Olam. (© DR)

trouve au niveau du logiciel de traçabilité des bois entre le Congo et l'Union européenne. »

Au total, le ministre a visité trois sociétés d'exploitation forestière de la Sangha. Il s'agit des sociétés Yuan Dong (Sefyd), de Sifco et de la Congolaise industrielle des bois (CIB-Olam). Il ressort de cette tournée que les programmes d'investissement, notamment au niveau de Sefyd et Sifco, évoluent normalement malgré le retard ob-

sité le projet de la « cogénération », un chantier qui vise à la production de l'électricité à partir de la sciure c'est-à-dire des déchets de bois. L'objectif derrière ce projet étant de promouvoir l'économie verte et de lutter contre la pollution de l'air par les gaz toxiques. En attendant, la CIB-Olam recourt aux groupes électrogènes pour éclairer la ville et faire tourner ses industries.

Lopelle Mboussa-Gassia

SANTÉ INFANTILE

Deux séances de vaccination contre la poliomyélite

Le chef du programme élargi de vaccination (PEV), le Dr. Boris Didi Ngossaki a invité les médias et les responsables des confessions religieuses à contribuer à la sensibilisation des deux passages de campagne de vaccination couplé à la vitamine A destinée aux enfants âgés de 0 à 5 ans.

C'était au cours de la réunion de sensibilisation organisée le 2 août, à la direction départementale de la Santé. Le lancement officiel de cette campagne a lieu ce mardi 6 août sur l'ensemble du territoire national à travers le premier passage qui va durer jusqu'au 9 août. Les équipes de vaccination se déploieront dans les quartiers pour faire le porte à porte et vacciner gratuitement les enfants.

Le deuxième passage interviendra du 10 au 13 septembre. Cette nouvelle campagne au Congo, en vue de renforcer l'immunité, se justifie par sa position frontalière avec certains pays. Une prévention selon les autorités même si le dernier cas de poliomyélite n'a été décelé qu'en janvier 2011.

Le chef du programme élargi de vaccination a, pour sa part, souligné que cette campagne impliquait les médias et les confessions religieuses en vue de

l'acceptation du vaccin par la population. Celle-ci évoque actuellement des raisons diverses pour refuser les vaccinations. Selon lui, des efforts ont été faits au niveau mondial. Mais en Afrique, le Nigeria est le pays pourvoyeur de virus. « Médias et confessions religieuses, aidez-nous à vacciner nos enfants. Car les vacciner, c'est les aimer, les vacciner c'est les sauver », a-t-il souligné.

La limitation en tranche d'âge de 0 à 5 ans s'explique par le nombre, la priorité de la couche fragile, la limitation de commande et la planification.

La poliomyélite est une maladie contagieuse grave. Elle est causée par un virus qui attaque surtout les membres, les affaiblit et les paralyse pour le reste de la vie. Les signes principaux commencent par des courbatures, des vomissements et la paralysie. Une personne atteinte de poliomyélite contamine 200 personnes. Pour éviter la poliomyélite, il faut se faire vacciner même si l'enfant est malade, se laver les mains à l'eau propre et au savon avant de manger et après avoir été aux toilettes, utiliser les latrines, consommer de l'eau potable, balayer et enterrer les ordures puis nettoyer les parcelles.

Lydie-Gisèle Oko

TOTAL E&P CONGO

Annnonce Total E&P Congo

Concours d'entrée 2013 dans les classes renforcées au Lycée Victor Augagneur :

Les élèves ayant déposé leur dossier de candidature au concours d'entrée dans les classes renforcées et ne sachant pas s'ils ont été retenus doivent se rapprocher :

-Du lycée Victor Augagneur à Pointe-Noire ;
-ou des Directions Départementales de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation.

Pour les élèves dont les dossiers ont été retenus, une réunion d'information obligatoire se déroulera au lycée Victor Augagneur le Jeudi 08 Août 2013 à 10h. Les modalités, les horaires et le déroulement du concours leur seront précisés.

Le concours se déroulera du Lundi 12 au Mardi 13 Août 2013 au Lycée Victor Augagneur, suivant le planning ci-après :

- Lundi 12 Août 2013
-09h – 11h30: mathématiques.
-14h – 16h30: français.

-Mardi 13 Août 2013
-09h – 11h30 : physique chimie.
-14h – 16h30 : SVT.

Attention : les élèves doivent absolument se présenter au concours avec une pièce d'identité.



Pour chaque enfant
Santé, Éducation, Égalité, Protection
FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ

unicef

Avis de vacance de poste CBRA/PROG/COM/13/001

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance cherche à recruter pour son Bureau de Brazzaville (CONGO)

Un(e) Photographe International(e)
chargé(e) de la Documentation/Photos de l'UNICEF

Sous la supervision du Spécialiste de la Communication, le (a) Photographe National (e) chargé(e) de la documentation/photos de l'UNICEF devra faire une documentation photos des éléments suivants selon un plan de mission fourni par l'UNICEF pour

- Effectuer des missions de terrain de documentation photos, recueil d'informations, de témoignages et d'histoires de vie – le plan sera conçu avec la section C4D
- Constituer un répertoire des photos Unicef en haute et basse résolution
- Conception, design et mise en page de la maquette d'une magazine UNICEF + d'une pochette pour documents
- Présentation des produits au chargé du programme C4D pour approbation finale

Profil requis pour le poste

- Expérience dans la communication, la promotion et le matériel de photographie pour les agences des Nations Unies et ou les ONG internationales
- BA/MA développement international, sociologie, communication et/ou relations internationales.
- Expérience en photoreportage, graphisme et documentaires
- Un minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine mentionné plus haut est requis.
- Excellentes connaissances en production et une expérience en communication sociale
- La connaissance des programmes de l'UNICEF est un atout.
- Connaissance des logiciels de graphic design
- Excellentes capacités d'analyse et de rédaction
- Aptitude à travailler en toute indépendance respect des délais
- Connaissance du contexte local et régional

Conditions de service

- 3 semaines de contrat, dont 15 jours de mission au Congo. Les dates seront déterminées selon le calendrier du Programme. Les honoraires sont négociables sur la base de production.

Dépôt de Candidatures au plus tard le 15 août 2013

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures, sous pli fermé (Lettre de motivation + CV et Formulaire de l'historique personnel des Nations Unies (P11) + copie des diplômes à l'attention de Monsieur le Représentant de l'UNICEF, directement à l'UNICEF Brazzaville, D-34 rue Lucien Fourneau, ou par courriel : prsita@unicef.org à l'attention de l'Administrateur chargé des Ressources Humaines, Cc sbuonvino@unicef.org.

- NB : Les candidats doivent mentionner le titre du poste sur l'enveloppe.
- Les candidatures féminines sont fortement encouragées.
- Seuls les candidats présélectionnés recevront une lettre de réponse

MBOTE!
Vous faites partie des privilégiés

PROGRAMME MBOTE

ECAir
Bienvenue chez vous. www.flyecair.com ; Relations clients : + 242 06 509 0 509 (Congo) + 33 01 78 77 78 77 (France) E- mail: relationclients@flyecair.com

Jeu Zwa Balar
Joue et Gagne du cash!
Gagnants semaine du 22/07 au 28/07

 Bambi Jean Claude 04 427 50 54 - PNR 22 juillet 2013	 NC 04 439 60 95 23 juillet 2013	 Ekouebé Pascal 04 042 68 11 24 juillet 2013
 Ngankosso Channel 04 407 67 90 - BZV 25 juillet 2013	 Niang Ibrahim 04 485 31 10 - BZV 26 juillet 2013	 Fouemo Bidinga 04 491 83 83 - BZV 27 juillet 2013
 Mougondo Alfred 04 404 15 98 - NKY 28 juillet 2013		

Gagne **200 000 fcfa CASH** / jour + plein d'autres KDO
Pour participer, envoie **BALAR** par SMS au 2011

Coût du SMS : 200 FCFA

WARID
Passer à l'action

www.waridtel.cg | 04 400 01 23 ou 123 | warid-congo

BUROTOP IRIS
Intégrateur de Solution

DATA CENTER

- ➔ Archivage et Sauvegarde
- ➔ Stockage de données
- ➔ Virtualisation

BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60

POINTE NOIRE : Rond point Kassai,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo

Partners: Cisco Premier Partner, EMC² Gold Specialist 2013, Sun ORACLE, IBM Business Partner, NetApp Go further, faster.

BUROTOP IRIS
www.burotop.com - www.iris-technologie.com

POUR VOS CADEAUX EN PEINTURE, SCULPTURE, CÉRAMIQUE ET VASES MURAUX :
UNE SEULE ADRESSE :
LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO
SIS DANS L'ENCEINTE DES «DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE»

Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67

www.arc-congo.cg

Entreprise régie par le code CIMA

Soyez rassurés, vous êtes bien assurés
Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 . A Pointe-Noire : 222 94 12 88 . Et chez tous nos agents généraux

KOUILOU

Le village de Tchissoko doté d'un Centre de santé intégré

Ce centre de santé intégré (CSI) baptisé Malassi-Laurent, don de la société Eucalyptus Fibre du Congo (EFC) au village de Tchissoko, situé dans la sous-préfecture de Hinda à une trentaine de kilomètres de Pointe-Noire, a été officiellement inauguré le 30 juillet. La cérémonie s'est déroulée en présence de Fidèle Dimou, préfet du département.

Ce centre vient soulager les habitants de ce village dont le petit

tés : l'implication directe de la population locale dans le processus de gestion du projet et la conduite des travaux, et le financement dudit projet à partir de l'argent généré par les résidus de bois qu'EFC a mis à la disposition de la population locale après prélèvement des rondis d'eucalyptus pour les transformer en charbon de bois, perches et fagots de bois. « Ce sont ces fonds restitués par EFC aux populations locales qui ont permis de financer ce centre



Le CSI Malassi-Laurent du village Tchissoko (Kouilou)

bâtiment construit en planches éclatées qui servait de Csi, dépourvu de lits et de médicaments, s'est écroulé il y a quelques mois. « Nous étions obligés d'aller à Pointe-Noire pour recevoir des soins adéquats. Souvent, les gens décédaient en cours de route ou au village par manque de médicaments et de moyen de transport. Parfois nous marchions à pieds jusqu'à Pointe-Noire. À cause de cela, beaucoup de gens ont fui le village. Nous étions dans la souffrance, maintenant nous sommes sauvés », a confié, toute joyeuse, Thérèse Bouingui, une habitante de Tchissoko. Le nouveau CSI est un petit complexe constitué de deux bâtiments. Un bâtiment de 157,5 mètres carrés, composé d'une salle de consultation, d'un laboratoire, d'une salle d'accouchement, d'une pharmacie, de deux salles d'observation homme et femme, d'une chambre à coucher et d'une salle à manger qui serviront de logement au chef de centre, et une véranda d'environ 24 mètres carrés pouvant abriter des sessions d'éducation socio-sanitaire de femmes ou de vaccination. Un autre bâtiment de 24 mètres carrés sert de hangar et de cuisine. Le CSI possède aussi des sanitaires, un groupe électrogène et un forage d'eau. Il est pourvu, pour un début, de six lits avec matelas, cinq commodes, six potences et un lot de médicaments d'un coût d'environ un million FCFA. Ce centre a également reçu un don de cinq matelas de la part de la direction départementale de la Santé.

Son inauguration intervient 36 mois après le démarrage des travaux, le 2 juin 2010, date de la pose de la première pierre par Fidèle Dimou. Sa réalisation, qui entre dans le cadre de la politique sociale d'EFC, a deux particuli-

ères : l'implication directe de la population locale dans le processus de gestion du projet et la conduite des travaux, et le financement dudit projet à partir de l'argent généré par les résidus de bois qu'EFC a mis à la disposition de la population locale après prélèvement des rondis d'eucalyptus pour les transformer en charbon de bois, perches et fagots de bois. « Ce sont ces fonds restitués par EFC aux populations locales qui ont permis de financer ce centre

dont le coût, à cause de leur implication, n'est que de 19 millions FCFA. Beaucoup reste à faire pour qu'il puisse bien fonctionner », a précisé Maurice Ngoma, directeur des opérations d'EFC. Pour une meilleure collaboration et pour les rendre autonomes, les habitants de Tchissoko ont été réunis en un groupement d'intérêt économique par la société. Répondant aux préoccupations sur l'insuffisance du personnel et à l'entretien du centre, Valérie Ossié a assuré : « Nous allons travailler pour que le nouveau conseil fasse de sorte que le centre soit pourvu d'un personnel en nombre suffisant. En collaboration avec la direction départementale de la Santé, nous allons œuvrer pour le rendre effectivement opérationnel. »

Le projet du CSI de Tchissoko a été réalisé alors qu'EFC subit des exactions dans son patrimoine forestier. Il s'agit de coupes illégales des arbres, d'incendies, de lotissements et de construction de maisons qui lui ont fait perdre 9 000 hectares de son patrimoine, sur les 42 000 que l'État congolais lui avait concédés. Une perte estimée à 54,5 milliards FCFA. C'est ainsi que Huang Feng, directeur général d'EFC, a appelé les autorités et les populations à préserver et développer ce patrimoine forestier au bénéfice des générations futures. Un bien qui constitue aussi une opportunité pour le pays qui s'est engagé dans un processus de diversification de son économie et dans la promotion de l'économie verte. « Les acquis socioéconomiques que représente aujourd'hui la société EFC, avec plus de 400 emplois directs et 2 500 emplois indirects, méritent d'être préservés avec la participation de tous », a-t-il souligné.

Lucie-Prisca Condhet-N'Zinga

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Les politiques commerciales des pays de la Cémac évaluées à Genève

L'examen de politique commerciale (EPC) est un mécanisme d'évaluation usuel qui a lieu tous les six ans à l'OMC. Il consiste à évaluer la politique commerciale d'un pays membre sur la base des questions, des observations et recommandations d'autres États. C'est dans ce cadre que les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) se sont retrouvés du 29 au 31 juillet au siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La rencontre de Genève avait pour objectif d'évaluer la conformité des politiques commerciales nationales aux normes de l'OMC qui régissent le commerce international. Il a été reproché aux pays de la Cémac, entre autres, le manque d'une politique de simplification des procédures douanières, la faiblesse dans la diversification des économies, la transformation locale du bois qui ajouterait une valeur à la production locale encore timide. À cela s'ajoute l'existence de tarifs non-conformes aux principes de l'OMC. Répondant à ces préoccupations, le ministre gabonais du Commerce, Fidèle Mengue Me

Engouand, dont le pays assure la présidence au niveau de la sous-région, a rappelé l'importance que représente la Cémac avec un marché de 44 millions d'habitants sur un espace d'environ 3 millions de kilomètres carrés. Il a toutefois reconnu que, malgré leur adoption, les nouvelles règles sur la valeur en douane de l'OMC ne sont pas encore appliquées dans l'espace Cémac. Il a ajouté que les dernières mesures issues du dernier sommet des chefs d'État de la Cémac, surtout sur l'effectivité de la libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services sont de nature à créer une véritable intégration sous-régionale. Le Congo, dont le dernier examen remonte à septembre 2006, a été cette fois évalué dans le cadre global d'un examen groupé des États de la Cémac membres de l'OMC. S'exprimant à cette occasion, la ministre congolaise du Commerce et des approvisionnements, Claudine Munari, a présenté les efforts du gouvernement de son pays pour faire du commerce un levier de croissance et de développement ainsi que dans l'amélioration du climat des affaires. Parlant de la dette

congolaise, Claudine Munari a dit qu'elle avait atteint un niveau soutenable avec un encours se situant en dessous de 30% du PIB, bien en deçà du seuil Cémac fixé à 70%. Les observateurs ont, quant à eux, jugé suffisantes les réponses données, même si beaucoup reste à faire.

En marge de cette rencontre, la ministre congolaise du Commerce s'est entretenue avec les directeurs entrant et sortant de l'OMC ainsi qu'avec la directrice de l'Institut commercial de formation de cette organisation.

Selon un rapport de l'OMC, depuis son lancement, la Cémac n'a pas encore réussi à promouvoir le commerce entre ses membres, en dépit des différents textes pris en vue d'établir l'union douanière, avec sa composante de zone de libre-échange. Rappelons que cinq des six pays de la Cémac sont membres de l'OMC, notamment le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad. La Guinée équatoriale possède le statut d'observateur et a introduit sa demande d'accession en 2007.

Parfait-Wilfried Douniama

ÉTUDE EUSTACHE MARIUS OTIELE

Eustache Marius Otiele

Membre de l'union internationale des

Huissiers de justice et officiers judiciaires

Ancien secrétaire général de la chambre nationale des

Huissiers de justice - Commissaire-priseur

Jean Mavoungou

Huissier de justice - commissaire-priseur

Etude sise, 93, Avenue Charles De Gaulle à l'immeuble Ex- Nkouka, face supermarché Park'n Shop, centre-ville BP.2321, Tél. (242) 22294-18-63 e-mail : etude.otieli@yahoo.fr, Pointe-Noire /REP DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Vente aux enchères publiques d'un aéronef

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur d'un aéronef de marque Embraer 120 immatriculé ZS-SR I saisi par acte de mon ministère en date du 02 avril 2011 sur la société RUNWAY ASSET MANAGEMENT dont le siège social est en Afrique du sud, représentée par Monsieur DAVID GIBSON ;

À la requête de la société KIRRA LTD prise en sa filiale d'Afrique du Sud, ayant pour Conseil, Maître Célestin MFOUTOU, Avocat au Barreau de Pointe-Noire ;

Date de la vente aux enchères : le vendredi 16 août 2013 à 10 heures

Lieu de la vente aux enchères : terre-plein de l'aéroport de Pointe-Noire ;

Mise à prix : (500.000.000 FCFA) cinq cent millions

Conditions de la vente :

-Vente au comptant, au plus offrant et dernier enchérisseur,

-Adjudication faite après trois criés restés sans suite,

-Enlèvement immédiat de l'aéronef,

-Paiement de 12 % en sus du prix d'adjudication,

Fait à Pointe-Noire le 29 juillet 2013.

Le commissaire-priseur

POINTE-NOIRE

Sept enfants victimes de la traite en instance de rapatriement au Bénin

Placées en famille d'accueil depuis octobre 2002 pour certaines et janvier 2013 pour d'autres, sept jeunes filles béninoises, dont l'âge oscille entre 11 et 16 ans, vont retrouver leur pays d'origine. En attendant, la justice doit s'assurer auprès des présumés trafiquants de leur engagement de dédommagement.

Recrutés depuis le Bénin par des trafiquants sur la promesse d'une vie meilleure, des enfants ouest-africains, et béninois notamment, sont exploités diversement sur fond de maltraitance, dans la vente de marchandises, les travaux forcés et la prostitution. Pointe-Noire représente, selon les chiffres, le piédestal de ce phénomène au Congo, considéré comme pays de destination. C'est également à Pointe-Noire que le ministère des Affaires sociales a placé le projet de lutte contre la traite des enfants. Le rapatriement imminent des sept filles pour lequel le projet s'est inlassablement activé, après les avoir retirés des mains des bourreaux et placés en famille d'accueil, ne devra souffrir d'aucun obstacle surtout si le tribunal de grande instance de Pointe-Noire appelle les présumés trafiquants au respect de leur engagement.

Le 11 juillet 2013, en effet, devant les responsables de plusieurs structures qui participent au projet de lutte contre la traite, ces présumés trafiquants ont librement pris un engagement signé pour le paiement de l'ensemble des frais relatifs au dédommagement et au rapatriement des enfants recrutés au Bénin. Le souci pour les responsables locaux du projet, en s'investissant

pour que ces enfants puissent regagner leur famille biologique, est de voir leurs efforts réduits à néant. Car, nombre d'actions intentées en justice par la coordination du projet pour des pratiques de traite d'enfants n'ont jamais produit d'effet.

Dans une lettre adressée au procureur adjoint près le tribunal de Pointe-Noire, la coordination du projet souhaite voir le processus de rapatriement réalisé dans les délais : « *Notre sollicitude est d'autant plus grande et urgente que les engagements signés par les présumés trafiquants pour le rapatriement des enfants risquent de ne pas être concrétisés dans les faits et dans les délais fixés par le ministère des Affaires sociales faute de moyens de coercition de notre part. Cela affaiblirait la puissance publique et annihilerait tous les efforts consentis par le gouvernement de la République dans la lutte contre la traite des enfants au Congo.* » Les présumés trafiquants doivent dès maintenant réagir à trois engagements : préparer une valise, s'acquitter du billet d'avion pour le Bénin et des frais de dédommagement, entre 300 000 et 500 000 FCFA selon les cas. Ces frais ont été vus d'un commun accord entre les parties, en attendant les conclusions des enquêtes judiciaires.

La bataille n'est pas encore gagnée...

En 2011, huit enfants ont été rapatriés vers le Bénin par le ministère des Affaires sociales grâce à la mise en œuvre des instruments juridiques que sont les accords de

coopération et autres plans d'action et feuilles de route en matière de lutte contre la traite des enfants signés entre les gouvernements de la République du Congo et celui du Bénin. Avec le rapatriement imminent des sept filles dont les familles biologiques ont été retrouvées grâce à la brigade béninoise des mineurs, la coordination du projet et le ministère des Affaires sociales viennent de remporter un défi. Mais s'il ne reste pour l'heure aucun enfant en famille d'accueil, la bataille est loin d'être gagnée. Les trafiquants, dont les intérêts surpassent tout, aiguissent dans le silence des stratégies plus cruelles. Plusieurs enfants ouest-africains croupissent sous la coupe de ces trafiquants. L'étude menée en 2006 et publiée en 2007 par le ministère des Affaires sociales avec l'appui de l'Unicef a formellement identifié et analysé le phénomène. Il ressort de cette étude qu'environ 1 800 enfants sont potentiellement affectés par la traite transfrontalière.

Victimes de traite transnationale ou interne, les enfants exploités, qui évoluent dans des conditions de vie particulièrement difficiles, ne reçoivent la plupart du temps en contrepartie de leur labeur qu'un maigre salaire au vu de leurs longues journées de travail et de la pénibilité de celui-ci. En 2012, six plaintes ont été déposées au tribunal de grande instance de Pointe-Noire et quatre plaintes déposées depuis le 17 janvier 2013 par le ministère des Affaires sociales. Aucun procès n'a été tenu à ce jour.

Quentin Loubou

PRÉSIDENTIELLE AU ZIMBABWE

Robert Mugabe réélu à 61% au premier tour

Toujours contesté par son rival et jamais égalé, Robert Mugabe vient d'être réélu au premier tour avec 61% des voix. La commission électorale du Zimbabwe a officiellement confirmé que le camp du président sortant a obtenu une majorité des deux tiers à l'Assemblée nationale, contre 49 sièges au camp du principal opposant, Morgan Tsvangirai du MDC.

Les derniers chiffres officiels indiquent que le parti au pouvoir, la Zanu-PF, a remporté la victoire même dans les grandes métropoles du pays comme Bulawayo et Hararé où il était pourtant réputé avoir moins de soutien. L'opposition, qui a contesté les élections, n'a pas appelé à manifester, du moins pour le moment, préférant recourir à la voie légale. Il faut dire que les violences post-électorales de 2008 ont laissé des traces.

Les États-Unis et l'Union européenne (UE) ont estimé que l'élection de Robert Mugabe n'était pas « crédible », compte tenu « des irrégularités présumées ainsi que des faiblesses identifiées dans le processus électoral et le manque de transparence ». Or l'UE a suspendu au début de cette année la plupart de ses sanctions imposées en 2002 visant une dizaine de personnalités du pays, dont Robert Mugabe.

Contrairement à Washington et à Bruxelles, Pretoria a félicité le président sortant pour sa réélection et a appelé toutes les parties à accepter le résultat des urnes. Quant à la Communauté de développement de l'Afrique australe, à laquelle appartiennent Pretoria et Hararé, elle a estimé que le scrutin avait été libre et s'était déroulé de façon pacifique, contrairement à 2008.

L'Union africaine se dit satisfaite de la tenue du vote, selon un communiqué.

Noël Ndong

Crédit Vacances / Voyages

FRAIS DE DOSSIER GRATUITS

Jusqu'à
6 000 000
FCFA*

BGFIBank vous accompagne dans vos vacances dans vos voyages

Durée de remboursement : 18 mois

Taux : 11%

Mise en place : 5 jours ouvrés

Sous réserve que le dossier soit complet et accepté

*Montant maximum

Tél.: +242 06 944 50 85/05 544 85 22
+242 05 544 89 88/05 544 85 20

Fax : +242 22 281 50 89/90

Email : eqccongo@bgfi.com

www.bgfi.com



BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

DIPLOMATIE

Le colonel Bruno Malet, nouvel attaché de défense français au Congo

Le ministre à la présidence, chargé de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, a présidé, le 2 août au cercle mess des officiers de Brazzaville, la cérémonie officielle d'accréditation du nouvel attaché de Défense de la République française auprès de la République du Congo, le colonel Bruno Malet.

Né le 11 février 1966 à Versailles, le colonel Bruno Malet fait sa formation initiale d'officier à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr de 1985 à 1988 au sein de la promotion Cadets de la France libre. Il suit le cours supérieur d'état-major et le collège interarmées de défense. Il occupe les fonctions de chef de bureau opérations au IXe régiment d'infanterie de marine à

Cayenne en Guyane de 2001 à 2006, puis il est chef de la section planification au Centre de planification et de conduite des opérations de 2006 à 2008. En 2008, il est promu au grade de colonel, et de 2008 à 2010, il est chef de corps du XXIIIe bataillon d'infanterie de marine à Dakar au Sénégal. De 2010 à 2013, il sert à l'état-major des armées au bureau Afrique. Enfin, à son actif, plusieurs campagnes, notamment en Ex-Yougoslavie et en Afghanistan. Il est le récipiendaire de plusieurs décorations françaises.

À l'issue de la cérémonie, le colonel Bruno Malet, s'est exprimé en ces termes : « *Dans un premier temps, mon action s'inscrit dans la continuité avec celle du colonel de Reboul et*

d'ici quelques mois quand j'aurai pris la mesure concrète de la tâche, on pourra en partenariat avec les autorités congolaises discuter éventuellement de nouvelles idées, de nouveaux projets peut être, mais il faut que je me laisse un peu de temps de découverte, de connaissance des dossiers avant d'entreprendre quoi que ce soit. »

De nombreuses personnalités civiles et militaires étaient présentes, parmi lesquelles l'ambassadeur de France au Congo, Jean-François Valette, le chef d'état-major général des Forces armées congolaises, le général de division Guy Blanchard Okoi, ainsi que des membres du haut commandement militaire.

Guillaume Ondzé

POINTE-NOIRE

La conférence de la Fomac 2014 a pris fin

Commencés lundi 29 juillet, les travaux de ladite conférence se sont achevés le jeudi 1er août à Pointe-Noire en présence de Daniel-Raimundo Saviehamba, Maurice Aguru-Mamba et François Osselé, respectivement chef d'état-major régional de la Force multinationale de l'Afrique centrale (Fomac), représentant du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (Marac) et coordonnateur du groupe de réflexion de l'exercice Fomac 2014.

Selon le général François Osselé, cette conférence a atteint ses objectifs essentiels, car elle a permis de définir les principales orientations de l'exercice qui seront basées sur la capacité de

déploiement rapide des troupes militaires. « *Pendant cette conférence, les experts se sont accordés sur un scénario, les moyens qui devraient être engagés, les différentes composantes, le tout en harmonie avec les doctrines et les processus opérationnels et décisionnels de l'Union africaine et de la Céac* », a-t-il déclaré.

Pour les experts, parmi les conclusions essentielles de cette conférence figure le document portant sur le projet de spécification de l'exercice Fomac 2014 qui prendra en compte l'ensemble des enjeux de l'exercice comme la reprécision des objectifs, le cadre du scénario, les opérations civiles et militaires à engager, la proposition d'un pro-

jet de budget accompagné de tous les arrangements juridiques sur le déplacement des troupes d'un pays à un autre. Toutes ces spécifications seront transmises à tous les chefs d'états major de chaque État membre de l'Afrique centrale en vue de préparer la conférence initiale qui réunira non seulement les experts mais aussi les responsables de commissions de défense et sécurité de chaque État. En effet, le général Maurice Aguru a profité de la circonstance pour édifier le public sur le rôle joué par le Marac au sein de la Fomac.

Rappelons que l'exercice Fomac qui se tiendra l'an prochain aura pour théâtre des opérations la République du Congo.

Séverin Ibara

ONU

Speciosa Wandira-Kasibwe envoyée spéciale pour le VIH-sida en Afrique

Le secrétaire général de l'ONU a confié cette charge à l'ancienne vice-présidente de l'Ouganda en raison de son expérience dans la lutte contre la pandémie, souligne un communiqué des Nations unies publié le 2 août.

Speciosa Wandira-Kasibwe remplace la Tanzanienne Asha-Rose Migiro et aura pour mission « *de faire progresser la lutte contre la pandémie en Afrique en plaidant pour une implication et un engagement proactifs de tous les secteurs de la société* ». Cela, malgré le fait que le continent africain reste toujours le plus affecté par le VIH-sida. En effet, sur 34 millions de personnes qui vivent avec le VIH dans le monde, 23,5 millions des individus affectés vivent en Afrique subsaharienne, soit 69% de l'ensemble des personnes affectées.

Annonçant sa nomination, le secrétaire général a remercié l'envoyée spéciale sortante pour « *les services*

remarquables et le dévouement dont elle a fait preuve en vue de mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH à travers le monde ».

Avec sa nomination en qualité d'envoyée spéciale des Nations unies pour la lutte contre le sida, Speciosa Wandira-Kasibwe devient ainsi la première femme en Afrique à occuper ces fonctions. Elle est actuellement conseillère principale pour les questions démographiques et de santé auprès du président de l'Ouganda et préside, par ailleurs, le conseil d'administration de Microfinance Support Center Ltd. De 1993 à 2004, elle a été vice-présidente de l'Ouganda.

Titulaire d'un doctorat en sciences de la santé mondiale et de la population de l'École de santé publique de l'université Harvard, aux États-Unis, Wandira-Kasibwe est chirurgienne. Son expérience lui a valu de jouer un rôle essentiel dans le pro-

gramme de santé publique, ainsi que dans le paysage politique, en Afrique. Hormis cela, et en tant que membre de l'Assemblée constituante, elle a contribué de manière significative à la rédaction de la Constitution de l'Ouganda de 1995. Elle est très engagée dans la lutte contre le VIH-sida et membre active du groupe d'influence Les Champions pour une génération sans VIH. Signalons que si l'Afrique est restée le continent le plus touché par le VIH-sida, des progrès importants ont toutefois été enregistrés dans l'éradication de l'épidémie dans plusieurs pays africains. En 2011, on observait une baisse de 32% du nombre de décès liés au VIH-sida en Afrique, par rapport aux chiffres de l'année 2005. L'année 2011 a également connu une baisse de 33% des nouvelles infections par rapport aux chiffres enregistrés au cours de la décennie précédente.

Nestor N'Gampoula

GUINÉE-CONAKRY

Trois trafiquants condamnés par un tribunal

Les projets œuvrant pour la protection de la faune sauvage en Afrique ont salué, le 1er août à Brazzaville, la condamnation de trafiquants de grands singes par le tribunal de Dixinn, en Guinée-Conakry, selon un communiqué du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (Palf).

Le projet Galf, travaillant en Guinée-Conakry, estime que les opérations ont commencé en 2012 avec la première opération menée contre des trafiquants de la faune sauvage depuis l'indépendance. Les projets Galf, Laga et Palf évoluant respectivement en Guinée, Cameroun et en République du Congo affirment, selon un communiqué, l'existence du fléau du trafic illicite partout, et le combat contre les trafiquants est partagé par de nombreux pays en Afrique. Le Palf, membre d'un réseau de projets de ce type en Afrique centrale et Afrique de l'Ouest, a affirmé, selon Naftali Honig, son coordonnateur : « *Ce trafiquant était un des plus grands trafiquants de faune sauvage en Guinée et a probablement contribué au fait que la Guinée soit sanctionnée par la Cites en mars 2013.* »

D'importantes amendes

Au terme de six mois de combat judiciaire, les trafiquants arrêtés à Conakry le 29 janvier 2013 au cours d'une opération mixte du bureau national d'Interpol et du ministère de l'Environnement, appuyée par les projets Galf, Laga et Palf, ont été condamnés aux plus lourdes peines que le pays vient de prononcer pour des crimes fauniques. Le tribunal de première instance de Dixinn a condamné Ousmane Diallo, un trafiquant majeur de grand singe, à un an de prison ferme ainsi qu'au paiement de 50 000 000 francs guinéens (GNF), soit 6 666 USD de dommages et intérêt pour le ministère de l'Environnement. Ses deux complices, Thierno Mamadou Diallo et Mamadou Alimou Bah, ont été condamnés à six mois de prison ferme et au paiement de 15 000 000 GNF, soit 2 000 USD. L'un d'entre eux est actuellement en fuite, un mandat d'arrêt a été délivré par le tribunal et tout est mis en œuvre pour le retrouver afin d'appliquer la sentence.

Le Galf a mené dix mois d'investigations sur leurs activités avant l'arrestation, le principal criminel a dit avoir vendu plus de 500 chimpanzés depuis 1994, également des hyènes, des panthères, un lionceau et des milliers d'oiseaux. Il travaillait avec des tra-

fiquants spécialisés dans l'exportation de chimpanzés entre la Guinée et la Chine et était connecté à de nombreux réseaux criminels sur le continent africain et dans le monde. Il était capable d'exporter de grandes cargaisons de perroquets régulièrement, allant jusqu'à vendre illégalement des espèces provenant de lointains pays, comme des autruches, des gris du Gabon, des aras du Brésil, des catoès d'Australie ou des oiseaux indiens.

Lors de l'opération, plus de 150 oiseaux d'une dizaine d'espèces ont été confisqués chez lui et ses complices. Tous ont été réhabilités et relâchés dans la nature. Dimanche, le dernier groupe de perroquets a été relâché, ainsi les oiseaux retrouvent leur liberté et les trafiquants vont en prison.

Le commerce de faune, organisé par de puissants réseaux, est associé à un taux de criminalité important. Selon Charlotte Houpline, coordinatrice du Galf, « *briser ces réseaux va nécessiter un réel engagement des autorités guinéennes, car de grands criminels profitent du manque de volonté politique et de la légèreté des peines encourues. Cette fois-ci, le résultat est excellent, une année de prison ferme est la plus forte peine prévue par la loi pour ce type de délit, c'est une décision historique et pour la première fois la justice guinéenne envoie un message contre l'impunité, c'est un véritable progrès pour le crime faunique en Guinée.* »

La Guinée a été identifiée comme étant une plaque tournante du trafic de faune à l'échelle internationale. Des espèces et leurs trophées en sont régulièrement exportés de manière illicite. Rappelons que le 2 mars 2013 à Bangkok, les États parties à la Cites (la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ont décidé unanimement de suspendre le commerce des espèces Cites avec la Guinée.

La sanction a été infligée car la Guinée a délivré de nombreux permis Cites frauduleux pour exporter des animaux, facilitant ainsi le commerce illégal d'au moins 130 chimpanzés et 10 gorilles exportés vers la Chine entre 2007 et 2010. Les activités illégales de ce genre de trafiquants majeurs ont largement participé à discréditer la Guinée mais avec de telles peines dissuasives, l'espoir renaît.

Fortuné Ibara

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
 PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE
 Crédit n° 5063-CG- Financement IDA
 Unité d'Exécution du Projet
 B.P 2116 Brazzaville, République du Congo, Tel : 05 551 96 11, 06 921 91 16
 Courriel: prctg@yahoo.fr;fmosa@yahoo.fr

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N° 22/MEFPPPI-CAB/PRCTG II/13
 « Recrutement d'un Consultant individuel international pour l'assister dans la formation de soixante dix (70) informaticiens du MEFPPPI repartis en sept (07) groupes de dix (10) informaticiens en administration système et réseaux (VMWARE, administration réseau, Windows serveur et LINUX) »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit (Crédit n° 5063-CG) du Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit crédit pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement d'un Consultant individuel international pour l'assister dans la formation de soixante dix (70) informaticiens repartis en sept (07) groupes de dix (10) informaticiens en administration système et réseaux (VMWARE, administration réseau, Windows serveur et LINUX)

2. L'objectif de la mission est d'assurer une formation de base à soixante dix (70) informaticiens du Ministère de l'Economie, des Finances, du Portefeuille Public et de l'Intégration en administration système et réseaux (VMWARE, administration réseau, Windows serveur et LINUX). La durée de la formation est estimée à soixante dix (70) jours ouvrables repartis ainsi qu'il suit : (i) VMWARE : 01 groupe de 10 personnes ; (ii) Administration réseau : 02 groupes de 10 personnes ; (iii) Windows serveur : 02 groupes de 10 personnes ; et (iv) LINUX : 02 groupes de 10 personnes.

3. L'Unité d'Exécution du PRCTG invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services. Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants :

- les copies des diplômes ;
- les compétences du candidat pour la mission, notamment l'indication de références techniques vérifiables en matière de missions similaires (liste des précédents clients pour ce type de mission : année, coût de la mission, nom et adresse complète du représentant du client) ;

4. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

5. Les intéressés doivent s'adresser à l'Unité d'Exécution du PRCTG pour obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 16 h 00.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le vendredi 23 août 2013 :
 PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE
 UNITE D'EXECUTION DU PROJET
 SECTION PASSATION DES MARCHES
 B.P 2116 Brazzaville, République du Congo
 Derrière le Commissariat Central
 Courriel : prctg@yahoo.fr; fmosa@yahoo.fr
Brazzaville, le 1er Août 2013
Le Coordonnateur
Marie Alphonse ITOUA

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
 PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE
 Crédit n° 5063-CG- Financement IDA
 Unité d'Exécution du Projet
 B.P 2116 Brazzaville, République du Congo, Tel : 05 551 96 11/06 921 91 16
 Courriel: prctg@yahoo.fr; fmosa@yahoo.fr

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N° 24/MEFPPPI-CAB/PRCTG II/13
 « Recrutement d'un Spécialiste local en fiscalité au profit de la Commission Nationale de lutte contre la Corruption, la Concussion et la Fraude (CNLCCF)- RELANCE »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit (Crédit n° 5063-CG) du Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit crédit pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement d'un Spécialiste local en fiscalité au profit de la Commission Nationale de lutte contre la Corruption, la Concussion et la Fraude (CNLCCF).

2. L'objectif de la mission du Spécialiste en fiscalité au profit est d'appuyer la CNLCCF dans la réalisation des enquêtes et des investigations dans le domaine de la fiscalité financière, pétrolière et minière. Le mandat du Spécialiste en fiscalité auprès de la CNLCCF est prévu pour une durée de douze (12) mois, à raison de cinq (05) jours-homme par mois dont les périodes seront fixées d'accord parties en fonction du programme d'activités de la CNLCCF.

3. L'Unité d'Exécution du PRCTG invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services. Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants :

- les copies des diplômes ;
- les compétences du candidat pour la mission, notamment l'indication de références techniques vérifiables en matière de missions similaires (liste des précédents clients pour ce type de mission : année, coût de la mission, nom et adresse complète du représentant du client) ;

4. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

5. Les intéressés doivent s'adresser à l'Unité d'Exécution du PRCTG pour obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 16 h 00.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le vendredi 23 août 2013:
 PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE
 UNITE D'EXECUTION DU PROJET
 SECTION PASSATION DES MARCHES
 B.P 2116 Brazzaville, République du Congo
 Derrière le Commissariat Central
 Courriel : prctg@yahoo.fr; fmosa@yahoo.fr
Brazzaville, le 02 Août 2013
Le Coordonnateur
Marie Alphonse ITOUA

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
 PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE
 Crédit n° 5063 -CG
 Unité d'Exécution du Projet
 B.P 2116 Brazzaville, République du Congo, Tel : 05 551 96 11, 06 921 91 16
 Courriel: prctg@yahoo.fr;fmosa@yahoo.fr

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N° 23/MEFPPPI/PRCTG/13
 « Recrutement d'une firme en charge de la mise en œuvre des recommandations de l'enquête sur la gouvernance en République du Congo réalisée en 2011 »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit n° 5063-CG, pour le financement des activités du Projet de Renforcement des capacités de Transparence et de Gouvernance (RRCTG), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement d'une firme en charge de la mise en œuvre des recommandations issues de l'enquête sur la gouvernance en République du Congo réalisée en 2011.

2. L'objectif général de la mission est de mettre en œuvre les recommandations issues de l'enquête sur la gouvernance en République du Congo réalisée en 2011. Les objectifs spécifiques de la mission sont : (i) renforcer les principaux textes relatifs à la lutte contre la corruption, la concussion, la fraude et les infractions assimilées ; (ii) élaborer la stratégie nationale de lutte contre la corruption, la concussion, la fraude et les infractions assimilées ; (iii) actualiser le plan d'action de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude et pour l'amélioration de la gouvernance en République du Congo approuvé par décret n° 2009 - 235 du 13 août 2009 ; (iv) élaborer un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action de lutte contre la corruption. La durée de la mission est de quatre vingt dix (90) jours intégrant la soumission du rapport final.

3. L'Unité d'Exécution du PRCTG, invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Les consultants intéressés peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Dans le cas d'une association, les consultants doivent indiquer clairement le Chef de file et sa nationalité.

4. Sur cette base, un cabinet d'études sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode basée sur « la qualité Technique et le coût ».

5. Les intéressés doivent s'adresser à l'Unité d'Exécution du PRCTG pour obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 14 h 00.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le vendredi 23 août 2013 à :
 PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE
 UNITE D'EXECUTION DU PROJET
 SECTION PASSATION DES MARCHES
 B.P 2116 Brazzaville, République du Congo; Derrière le Commissariat Central
 Courriel : prctg@yahoo.fr;fmosa@yahoo.fr
Brazzaville, le 1er août 2013
Le Coordonnateur
Marie Alphonse ITOUA

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Roger Koud, agent des Dépêches de Brazzaville, le conseiller Albert Mbouala et M. Antoine Mban, informent les parents, amis et connaissances que le programme des obsèques de Jean Jannot Etou, décédé le 26 juillet 2013, à Brazzaville, prévu pour le mardi 6 août, se présente de la manière suivante :

9h 00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville
 10h 00 : recueillement au domicile du disparu sis 123 rue Komono, Talangai
 14 h 00 : départ pour le cimetière privé Bouka
 16h 00 : fin de la cérémonie.



IN MEMORIAM

5 août 2008-5août 2013, voici 5 ans déjà, jour pour jour que Jean Yanga fut arraché à l'amour de ses enfants Nelly, Christ et Jydhel ainsi que leur maman. En cette date commémorative, nous prions tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée spéciale et pieuse pour lui. Papa, tu resteras à jamais gravé dans nos cœurs. À cet effet, des messes seront dites le 5 août 2013 à 6 heures aux églises Fatima, Anne-Marie Javouhey et la Cathédrale sacré-cœur.



Voici 28 ans que la mort a arraché à notre affection notre papa bien aimé Robert Mahoukou. En ce moment mémorable les enfants Mahoukou prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire.



CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle Pepa Babingui Nirvana.
 Désormais, je désire être appelée : Pepa-Vertu Nirvana.
 Tous ceux qui ont intérêt peuvent faire opposition dans un délai de 3 mois.

À VENDRE

Tente militaire (Armée française)
 Dimensions 7m X 5m très bon état
 Prix 2.000.000 FCFA
 Contact : 06 953 61 01 / 06 607 43 49

VENTE IMMOBILIERE

Particulier vend terrain avec villa, côte sauvage,
 5 mn de la mer, non loin du Twiga à Pointe -Noire.
 Contacter Me Bembelly 05 749 15 17/06 688 62 79.
 Prix intéressant.

ITALIE

« Ministre, allez vous occuper des problèmes de votre pays ! »

L'extrémisme italien est plus que jamais déchaîné contre la ministre de l'Intégration d'origine congolaise, Cécile Kyenge Kashetu.

Dans l'opinion publique italienne, on joue littéralement aux montagnes russes. Ça monte, ça descend, mais le centre des attaques – et des contre-attaques – reste la ministre Cécile Kyenge Kashetu, coupable d'être la première noire à faire partie d'un gouvernement italien. Et, accessoirement, coupable d'être en charge du portefeuille très sensible en temps de crise de l'Intégration. C'est le premier lieu d'élaboration des lois sur l'immigration et l'intégration, justement. Or, réalité ou prétexte, la crise pousse au repli et à l'affirmation des nationalismes. Entre ceux qui le disent, ceux qui le pensent, et ceux qui ne se prononcent pas, il y a une majorité pour admettre que les étrangers doivent rester chez eux. Que leur présence rend encore plus aléatoire le marché du travail...

L'Institut national italien de la statistique donne des chiffres : le chômage s'est accru de 5% ces trois derniers mois de l'été (juin, juillet, août). Et parmi les chômeurs, les plus nombreux sont les jeunes. Surtout dans le sud. C'est-à-dire la région qui vit le plus de l'agriculture (qui fournit du travail aux saisonniers, réguliers ou non) et du tourisme. Or c'est aussi dans le sud que débarquent en majorité les clandestins qui tentent d'entrer en Europe par l'Italie. Chez les extrémistes de la droite italienne, la calculatrice n'arrête donc pas de fon-

ctionner, surtout dans la partie « addition ». Un plus un faisant deux, un ministère de l'Intégration dans un tel contexte devient pour eux une véritable provocation et un appel d'air. Et ils ne l'ont pas envoyé dire à la ministre italo-congolaise, en visite à Vérone dimanche.

Un des mouvements les plus agressivement xénophobes de l'Italie du Nord, Forza Nuova, a multiplié les campagnes d'affichage avec Mme Cécile Kyenge en tête de turc idéale. Dimanche, les propos ont été directs : « L'Italie traverse une crise économique et politique très grave, avec des millions de pauvres et de sans-emploi et un même un ex-Premier ministre (Silvio Berlusconi – NDLR) carrément condamné à la prison, pourtant la situation est pire au Congo. » La déclaration est de Roberto Fiore, secrétaire national de Forza Nuova. Il se dit révolté à l'idée d'occuper le Parlement à étudier les conditions d'attribution de la citoyenneté aux enfants nés en Italie de parents étrangers. Dans un mélange de fausse compassion et de populisme affirmé, Fiore pense qu'il est temps pour ceux qui le doivent de s'occuper d'abord des problèmes réels de leurs pays de provenance. « Même si le Congo est un des pays les plus riches en matières premières, il figure parmi les plus pauvres du monde, avec 300 milices armées sur son territoire et 5 millions de morts au cours des dix dernières années. C'est un pays où les viols sont fréquents ainsi que les pillages perpé-

trés par les milices. Le pic a été atteint en 2010 : 180 personnes, femmes et enfants compris, ont été victimes d'un viol de masse. 3 000 Casques bleus sont prêts à intervenir contre les milices. Nous sommes rassemblés à Vérone aujourd'hui pour demander à la ministre Kyenge de se préoccuper des problèmes immenses de son pays et d'éviter de contribuer à alourdir ceux de la société italienne avec des projets de loi absurdes comme l'introduction du jus soli (le droit du sol qui s'oppose au droit du sang, le jus sanguinis, pour l'attribution de la nationalité, NDLR). Qu'elle s'occupe de son pays ! », a déclaré Fiore devant une foule chauffée à blanc.

La façade de l'à-peu-près politiquement correct était jusqu'ici occupée par la Ligue Nord, autre mouvement xénophobe qui a des représentants au Parlement. Il est dirigé par un ancien ministre de l'Intérieur, Roberto Maroni. Un de ses membres éminents, le vice-président du Sénat, Roberto Calderoli (que de Roberto décidément à l'extrême-droite !), est passé à la postérité en comparant Mme Kyenge à un orang-outang. Forza Nuova, mouvement marginal jusqu'ici, semble avoir trouvé le levier pour une présence plus affirmée sur l'échiquier. Cécile Kyenge Kashetu, qui commence à sortir de son attitude zen des premiers jours, explique qu'il faut laisser dire parce que c'est cette « Italie mauvaise » qui va révéler la « bonne Italie ».

Lucien Mpama

Musée de l'Art et de l'Étude du Congo

ARTS ET EXPRESSIONS

Après le fascinant univers de Franco Maria Ricci

Venez découvrir une nouvelle exposition,

Inter-Arts,

véritable mélange artistique de l'art ancien à la peinture en passant par la sculpture moderne artisanale



ASSURANCES GENERALES DU CONGO

A.G.C.SA

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

WWW.AGCCONGO.COM

HAKUNA MATATA!



TerraTech Le monde de l'informatique

- ✓ 4 Camera Dome
- ✓ 1 DVR 4Ch + Disque Dur 500GB
- ✓ 1 Ecran Hp
- ✓ 1 Rouleau Coaxial Cable

399,000 TTC

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S Rond Point City – Rez-Chaussee. Congo-Brazzaville Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434 Email: info@terratech-cg.com



CONCERTATIONS NATIONALES

Fonus et MLC convergent sur une commission tripartite

L'idée, appuyée par le MLC de Jean Pierre-Bemba, est du président des Fonus, Joseph Olenghankoy.

Président des Forces novatrices pour l'union et la solidarité (Fonus), Joseph Olenghankoy a proposé, le 25 juillet, au cours d'un point de presse à Kinshasa, la constitution d'une commission tripartite majorité présidentielle-opposition politique-société civile. Ceci, en vue de préparer la tenue des concertations nationales, selon l'Ordonnance n° 13/078 du 26 juin 2013 du président de la République, Joseph Kabila, portant création, organisation et fonctionnement des concertations nationales.

« Le président Joseph Kabila devrait rallier sa vision à celle des toutes forces vives du pays, en préconisant un comité préparatoire au présidium dirigé par un triumvirat composé de la majorité, opposition et la société civile. La désignation des membres du présidium doit refléter le consensus et sauvegarder



Joseph Olenghankoy, président des FONUS

l'équilibre entre Les différentes parties prenantes », soutenait le président des Fonus, s'appuyant sur son expérience politique, lui qui est présent à pratiquement toutes les négociations et dialogues politiques du pays depuis 1990.

Son idée a été relayée par le Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba. Le secrétaire général de ce parti, Thomas Luhaka, a déclaré à la fin du symposium du parti sur « MLC et la République » organisé du 2

au 3 août à Kinshasa : « Nous considérons que la mise en place d'un comité préparatoire paritaire entre la majorité, l'opposition, la société civile pourra contribuer à résorber la méfiance réciproque au sein de la classe politique, à proposer des mesures susceptibles de décriper l'environnement politique, comme la libération des prisonniers politiques, la réouverture des médias privées suspendues pour des raisons politiques. Ce



Thomas Luhaka, secrétaire général du MLC

comité préparatoire aura aussi pour tâche de déterminer l'ordre du jour du dialogue, le nombre et la qualité des participants, la répartition des quotas entre les forces politiques et sociales, la durée et le lieu, le mode de prise de décision sur les questions majeures, la rédaction d'un projet de règlement intérieur ».

Joseph Olenghankoy a aussi fait remarquer que l'article 8 de l'Ordonnance du 26 juin 2013 offre une ouverture sur

les membres du présidium de ce forum politique national. Pour lui, la nomination du président de l'Assemblée, Aubin Minaku, au présidium des concertations ne pose pas problème, car ce dernier y représente sa famille politique, la majorité présidentielle. Cependant, le problème à résoudre est celle de la désignation des représentants de l'opposition et de la société civile. Le président des Fonus soutient aussi un sommet Kabila-Tshisekedi.

Martin Enyimo

EPSP

Un partenariat pour inscrire plus de deux millions d'enfants à l'école

Le gouvernement lance, le 7 août, la campagne d'inscription des enfants à l'école, avec l'appui du Fonds des Nations unies pour l'enfance et d'autres partenaires.

D'après l'enquête nationale, il est démontré que plus de sept millions d'enfants et adolescents âgés de cinq à dix-sept ans sont en dehors de l'école. Sur ce chiffre, plus de trois millions d'enfants de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés, alors qu'il s'agit d'une tranche d'âge de la scolarisation obligatoire. En outre, parmi plus de quatre millions d'enfants de 6 à 7 ans qui doivent entrer à l'école primaire, plus de deux millions n'ont pas la chance d'être inscrits à l'école.

Pour résoudre ce problème, le gouvernement de la République, par le biais du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel, lance le 7 août une campagne nationale d'inscription des enfants à l'école sur le thème « filles et garçons, tous à l'école. Apprenons dans la paix », avec une nouvelle mascotte dans la quelle sont illustrés non seulement une fille et un garçon, mais aussi un enfant vivant avec handicap pour briser la discrimination à l'endroit de cette catégorie d'enfants. Cette information a été livrée à la presse au cours d'un point de presse organisé par l'Unicef, lequel a été animé conjointement par Bruno

Pila de la Communication et Crispin Ngulungu de la section Éducation. L'objectif de cette campagne est non seulement d'inscrire les enfants de 6 à 7 ans à l'école, mais aussi de les maintenir à l'école grâce à un partenariat efficace entre le gouvernement et ses partenaires traditionnels. En RDC, toutes les dispositions sont prises pour favoriser l'application effective de cette campagne. La Constitution de la République consacre la gratuité de l'enseignement, notamment dans l'article 43.

Facteurs d'exclusion scolaire

Deux catégories de barrières font que les enfants soient exclus de l'école. Il s'agit en premier lieu des barrières relevant de l'offre scolaire, notamment le coût de la scolarisation, la distance entre l'école et la résidence, l'inégale répartition des infrastructures scolaires, la dégradation des infrastructures scolaires ainsi que la disponibilité des ressources humaines et des fournitures. Les barrières relevant de la demande scolaire sont liées notamment à la pauvreté, l'inégalité de genre à cause des us et coutumes, la situation des enfants vivant avec handicap,

le niveau d'instruction du chef de ménage, l'insécurité. Par ailleurs, les pouvoirs publics sont donc appelés, d'une part, à rendre effective la gratuité scolaire et mettre en application toutes les mesures d'accompagnement et, d'autre part, de consolider la paix et offrir aux élèves un environnement d'apprentissage sécurisé. Quant aux parents, ils sont invités à inscrire et maintenir à l'école, sans discrimination ni rejet, tous ses enfants, filles et garçons pour qu'aucun enfant n'abandonne l'école. Ils doivent aussi les accompagner à l'école.

Les enseignants devront soutenir l'accès et le maintien à l'école de tous les enfants, filles et garçons et veiller qu'aucun d'eux ne soit exclu de l'école. Aussi doivent-ils veiller à la protection des enfants contre les abus et toute forme d'exploitation. Les communautés doivent, quant à eux, contribuer à l'identification des enfants non inscrits et à leur inscription à l'école, de prévenir les conflits en milieu scolaire et dans les communautés et d'exiger la bonne gestion et la transparence dans l'utilisation des ressources de l'école.

Gypsie Oïssa

CLIMAT DES AFFAIRES

Zones d'ombre à éclaircir dans les télécoms

Des informations, en notre possession, font état des initiatives en préparation pour trouver des solutions à des problèmes soulevés par les opérateurs de la téléphonie mobile quant au fonctionnement de leur secteur.

La base d'imposition et éléments de calculs des taxes de l'environnement sur les accumulateurs électriques et groupes électrogènes fait partie des éléments cités. Il se pose quelques divergences entre l'administration et les opérateurs du secteur au niveau de l'interprétation de la taxation. Selon un expert, sans un avis technique extérieur avéré, il est difficile de dégager un point de convergence au sein de la corporation avant des négociations futures avec l'État, à travers ses administrations. Dans un pays où la fourniture du courant électrique exige des dépenses additionnelles très élevées aux entreprises, cette question ne peut que susciter cette mobilisation pour arriver à une position commune des opérateurs à défendre face à l'administration. Autre point : la concurrence déloyale. Cette dernière continue à provoquer des remous à cause de la violation par certains opérateurs de la multiplication des opérateurs de téléphonie de la réglementation sur le prix planché. Sur ce point, une stratégie pourra être rapidement mise en œuvre. D'abord, elle s'activera en direction de l'administration. En effet, l'autorité de régulation doit être en mesure de mieux remplir sa mission essentielle en faisant régner l'ordre, a ajouté l'expert. Au sein même de la profession, rien n'exclut aussi une meilleure surveillance du marché. Cette conjonction d'efforts devront avoir comme résultat final le respect de la réglementation par tous les exploitants.

D'autres points n'hésiteront pas être abordés au cours des prochaines semaines. Parmi eux, la nécessité d'établir une nette ligne de démarcation entre l'autorité de régulation et le consortium Agilis. Cette démarche pourrait s'avérer nécessaire après une baisse du volume constaté dans le trafic entrant international. Cela devrait certainement avoir des répercussions sur les recettes de l'État. Il faut arriver à dresser un bilan du mécanisme et, à ce titre, les statistiques devront être communiquées par les opérateurs. Enfin, une réunion d'harmonisation aura lieu avec la Socoda pour évoquer les taux non fixés dans le cadre général de la base d'imposition pour les télécommunications. Il s'agit ainsi de déterminer les éléments taxables et les modalités de perception.

Laurent Essolomwa

TRANSPORT EN COMMUN

Mise en circulation des bus de l'Hôtel de ville de Kinshasa

**Le premier lot de bus desservira
premièrement trois lignes et les
autres itinéraires seront
progressivement affectés.**

L'exécutif de la ville-province de Kinshasa a lancé, le 3 août, sur les artères de la capitale congolaise, près de soixante-dix bus et minibus acquis récemment sur fonds propre. La cérémonie de mise en circulation de ces véhicules a eu lieu sur le boulevard Triomphal, dans la commune de Kasa-Vubu, sous la présidence du gouverneur André Kimbuta Yango. Ces véhicules de transport en commun dont le coût du billet s'élève à cinq cents francs congolais ont été confiés à une nouvelle société urbaine de transport dénommée New Trranskin. Alors que les trois premières lignes à être desservies partent respectivement du Camp Luka (commune de Kintambo), Petro Congo (commune de Masina) et Kingabwa (commune de Limete), pour l'Hôtel de ville, dans la Gombe.

Résorber le problème de transport

Les bus et minibus lancés sur les artères kinoises, note-t-on, consti-



Des bus acquis par le gouvernement provincial de Kinshasa/ Photo LDB

tuent le premier lot d'environ cinq cents bus que l'exécutif urbain entend acquérir d'ici à la fin de l'année. Pour le gouverneur de la ville-province, cette action vise la résorption du problème de transport dans la capitale congolaise. Elle rentre, à l'en croire, dans le cadre de la politique de la modernisation des infrastructures initiée par le chef de l'État, Joseph Kabila, dont l'impulsion a permis de doter la capitale des routes appropriées sur lesquelles ces véhicules vont convenablement circuler.

Alors que pour le ministre provincial des Transports, jeunesse, sports

et loisirs, Godard Motemona, la mise en circulation de ces nouveaux véhicules répond à une préoccupation des Kinois, qui consiste à trouver des solutions durables au problème de transport constituant un véritable casse-tête pour la population. Il a, à cet effet, souligné la volonté du gouvernement provincial d'éliminer progressivement sur les voies de Kinshasa des minibus appelés communément 207, qui sont à la base d nombreux cas d'accidents de circulation routière.

Il a été noté qu'un garage moderne sera bientôt opérationnel en vue d'assurer la maintenance des véhi-

cules. Le chef de l'exécutif provincial a également rassuré sur l'installation, à Kinshasa, d'une usine de montage de ces véhicules de marque chinoise « Foton ». Mais précédemment des ingénieurs congolais se rendront en Chine pour une formation conséquente.

On rappelle que le lancement de ces bus intervient après la mise en circulation, le 30 juin, des bus achetés par le gouvernement central.

Un guichet unique pour le contrôle technique des véhicules

Le gouverneur de la ville de Kinshasa a procédé, le même jour, à l'inauguration du guichet unique pour le contrôle technique des véhicules, l'assurance des véhicules, l'immatriculation des véhicules, l'autorisation de transport et la vignette.

Au cours de cette cérémonie qui s'est déroulée à Kingabwa, dans les installations de l'Office des routes, André Kimbuta a rappelé la mesure rendant obligatoire le contrôle technique des tous les véhicules roulant dans la capitale. L'autorité urbaine a également noté que l'acquisition

des documents de bords des conducteurs est conditionnée par l'obtention préalable du document attestant que son véhicule a effectivement été contrôlé.

Un délai de deux mois est accordé aux propriétaires des véhicules en vue de se conformer à ces exigences. Pour le chef de l'exécutif provincial, l'exemple doit être donné par les officiels car cette décision vise à assainir les conditions de transport à Kinshasa, en luttant notamment contre l'insécurité routière due notamment au mauvais état des véhicules. À l'en croire, l'institution du guichet unique favorise l'économie du temps aux assujettis, met ces derniers à l'abri des diverses tracasseries administratives et concourt à l'amélioration du climat des affaires ainsi qu'à la maximisation des recettes dues à la ville. Pour une bonne opération de contrôle, la ville a prévu treize sites dont ceux installés à l'Office des routes, à la Foire internationale de Kinshasa et à l'Institut national de préparation professionnel.

Lucien Dianzenza

PROTECTION DES ENFANTS

Le Reejer présente la cartographie 2012 des interventions des acteurs

Le document de cent trente-six pages a été rendu public, le 3 août, au siège de cette plate-forme, en vue d'orienter et de coordonner les actions de toutes les parties prenantes.

Le réseau des éducateurs de la rue (Reejer) a concocté cet outil de travail en vue de répondre aux questions qui ont trait à la protection des enfants. En élaborant cette cartographie, cette structure a pu non seulement identifier et localiser les acteurs de protection des enfants et leurs interventions par districts et communes mais aussi évaluer la synergie entre les acteurs et dégager le gap. C'est un document qui servira d'outil de plaidoyer auprès du gouvernement et des partenaires de la RDC, car il permet à tous les acteurs d'avoir une vision plus large sur la question des enfants de la rue durant l'année 2013.

L'objectif était aussi de maîtriser correctement les interventions des uns et des autres pour une action concertée par toutes les parties prenantes et d'éviter le chevauchement pour renforcer le travail en synergie et permettre ainsi une utilisation efficace et rationnelle des ressources disponibles.

Présentée par Maguy Djokaba, chargé de la communication au Reejer, la cartographie 2012 des interventions des acteurs de promotion et de protection des droits de l'enfant prend en compte toutes les vingt-quatre communes de la ville de Kins-

hasa, lesquelles communes disposent chacune au moins d'une structure de protection de l'enfant. Au total, cent soixante-quatre structures privées ont été répertoriées dans la ville de Kinshasa. En amont, ces structures font la prévention, caractérisée par la sensibilisation communautaire, notamment le travail avec les volontaires communautaires, les radios communautaires, les pasteurs des Églises de réveil, la police, les écoles et les universités. Cependant, en aval, il s'agit bel et bien de la protection caractérisée par le travail de rue qui les oblige à aller à la rencontre des enfants notamment dans les centres d'accueil et d'orientation des enfants de la rue, les centres d'hébergement transitoire, les soins de santé primaires et référence sanitaire, la scolarisation, la formation, la professionnalisation et la réinsertion socioéconomique.

Pour une bonne coordination des interventions, le Reejer estime qu'il faille revitaliser le travail social, coordonner les actions de terrain, effectuer un travail en synergie, une appropriation par les autorités locales ainsi que la sensibilisation des parents et la formation des acteurs.

Par rapport au travail de rue, il

ressort que trente-six structures membres constituées des leaders et éducateurs sociaux sillonnent le jour. Sur les huit structures membres du Reejer qui travaillent la nuit, trois seulement disposent des véhicules. Quant au point d'eau qui est le premier lieu de resocialisation des enfants, il constitue un point de repère pour les enfants vivant encore dans la rue. Pour le Reejer, il faudra encourager l'ouverture d'autres centres surtout dans les communes les plus nécessiteuses. La prise en charge médicale des enfants de la rue nécessite également d'être appuyée. Sur vingt dispensaires, seulement trois sont appuyés. En 2012, plus de cinq mille enfants dont près de la moitié sont des filles ont bénéficié des soins de santé. Pour une bonne organisation de ce service, le Reejer propose un appui en kits médicaux, le renforcement des capacités des prestataires ainsi que la prise en charge des centres de santé et dispensaires par le système de santé publique.

Pour information, cette cérémonie s'est ouverte par un mot du coordonnateur du Reejer, Remy Mafu et du chef de division du ministère des Affaires sociales et affaires humanitaires.

Gypsie Oïssa Tambwe

PNMS

Atelier d'élaboration de la politique nationale sur la couverture universelle aux soins de santé.

Ouverte le 5 août dans la salle de réunion du Programme national de lutte contre le sida par le directeur adjoint du cabinet du ministre de la Santé publique, le Dr Faustin Chenge, la rencontre, organisée par le Programme national de promotion des mutuelles de santé (PNPMS), a pour objectif de doter le pays d'un document de politique nationale sur la couverture universelle aux soins de santé et les outils de gestion indispensables.



Le Dr Faustin Chenge

Les participants à la réflexion, qui se tient du 5 au 9 août, vont devoir finaliser l'élaboration du document qui permettra à la RDC de pouvoir bien organiser la couverture sanitaire universelle qui, selon les explications du directeur du PNPMS, Dr Dieudonné Mufwan-kolo, est une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) faite

à tous les États membres. À l'issue de cet atelier, poursuit-il, nous aurons un texte normatif avec des axes stratégiques de la couverture universelle et les modalités de mise en œuvre. Ce qui nous permettra d'assurer à la population des soins de santé de qualité, cela sans barrières financière et géographique.

De l'avis du directeur du cabinet du ministre de la Santé publique, la tenue de cet atelier est importante dans la mesure où il permettra au pays de disposer d'une politique nationale sur la couverture sanitaire universelle qui définira le cadre stratégique et les orientations visant à encadrer l'action du gouvernement en cette matière.

Avec l'approche de la couverture sanitaire universelle, le Dr Faustin Chenge soutient qu'une opportunité s'offre à nous de renouveler notre engagement pour permettre à chaque habitant de la RDC d'avoir le meilleur état de santé.

Aline Nzuzi

30^e COUPE DU CONGO DE HANDBALL

Victoires de Ruwe, Scorpion et Mikishi à l'ouverture

Les garçons de Ruwe et les filles de Mikishi ont été sans pitié face respectivement à Panique de Kananga et Lion de la Tribu de Juda d'Idiofa à l'ouverture de la compétition qui se déroule à Kinshasa.

La 30^e Coupe du Congo de handball a démarré le 3 août au terrain de handball du stade des Martyrs de Kinshasa. En match d'ouverture en version masculine, l'équipe de Ruwe de Kinshasa a écrasé Panique de Kananga (Kasaï occidental) par cinquante buts à onze. Et Scorpion de Kinshasa a nettement battu Hironnelle, un autre club de la capitale, par quarante-deux buts à vingt-sept. En version féminine, Mikishi de Lubumbashi (Katanga) a été sans pitié face à la formation de Lion de la Tribu de Juda d'Idiofa (Bandundu) par cinquante buts à six. La deuxième journée du 4 août, Nuru de Lubumbashi (Ka-



Vue d'un match de handball masculin

tanga) et Vainqueur de Kinshasa ont fait match à égalité de vingt buts partout. Les messieurs de JSK de Kikwit (Bandundu) ont eu raison de

31^e CPC de Mbuji-Mayi (Kasaï oriental) par soixante-neuf buts à treize. Et les messieurs de Police de Kinshasa se sont défaits de ceux de

Blessing de Lubumbashi (Katanga) par trente buts à vingt-quatre.

Le 5 août, six matchs étaient au programme : en version

masculine, JSK de Kikwit contre Inter de Kinshasa, Ruwe de Kinshasa face à 31^e CPC de Mbuji-Mayi, Blessing de Lubumbashi contre Hironnelle de Kinshasa, Scorpion de Kinshasa face à Police aussi de Kinshasa et Mazembe de Lubumbashi aux prises avec Jeunesse sportive de Kinshasa (JSK) de Kinshasa et, enfin, les dames d'Héritage de Kinshasa face à Lion de la Tribu de Juda d'Idiofa.

Notons que cinq provinces participent du 3 au 12 août à Kinshasa, à cette édition 2013 de la Coupe du Congo de handball. Il s'agit de Kinshasa hôte de la compétition, du Bandundu, du Katanga, du Kasaï occidental et du Kasaï-oriental. Pour rappel, la 29^e édition a été remportée par les messieurs de Jeunesse sportive de Kinshasa et les filles d'Héritage de Kinshasa.

Martin Enyimo

ENVOIS DES FONDS À L'ÉTRANGER

Attention aux comportements contreproductifs!

Le Fonds monétaire international (FMI) a créé la surprise en mettant en garde les économies en développement contre cette pratique qui a concerné plus de 400 milliards de dollars américains en 2012, et représenté 5% du PIB de soixante pays, mais dont on est encore loin de maîtriser tous les effets, surtout en cas de mauvaise politique d'encadrement.

Selon un expert du FMI, ce flux des capitaux peut apporter autant une bouffée d'oxygène aux familles que freiner la croissance d'un pays. En effet, l'argent envoyé sert à la consommation et, de ce fait, ne constitue pas à proprement parler un investissement dans l'économie. En plus, il n'est pas sûr que le bénéficiaire ne consomme qu'exclusivement les produits locaux pour alimenter la croissance. Le risque de déperdition est bien réel car les devises étrangères sortent aussitôt entrées dans le pays. C'est visiblement le premier comportement contreproductif qui étaye la thèse selon laquelle les envois de fond ne profitent pas seulement à l'économie locale. L'argent envoyé sert en grande partie à aider les familles à faire face aux frais scolaires et académiques. Il est aussi établi qu'une bonne partie des bénéficiaires s'en servent aussi pour leur propre formation. Après avoir ainsi renforcé leur éducation, ils émigrent vers l'étranger à la recherche du mieux-être. Cela ne

fait que contribuer davantage à la fuite des cerveaux et constitue aussi un autre comportement contreproductif. Toute l'embellie traduite par des meilleurs systèmes d'éducation et de santé financés en partie par les envois de fonds ne fait que concourir aux efforts des familles pour faire partir un autre de ses membres à l'étranger afin qu'il envoie à son tour des fonds. Toutefois, il ne peut être négligé l'apport évident en termes de recettes fiscales. En effet, ces envois encouragent la consommation et, à ce titre, c'est la base d'imposition qui s'agrandit. Mais il faut encore que le gouvernement sache mettre en œuvre des taxes sur la consommation ou le commerce, voire les importations. L'espace budgétaire ainsi créé est très souvent fragilisé par la montée de la corruption. Tout le défi est de continuer à maintenir un contrôle suffisamment rigoureux sur le gouvernement. En effet, un autre comportement contreproductif serait un relâchement du gouvernement dans les secteurs

et services pris en charge par les envois de fonds, notamment l'éducation et la santé.

Mais il y a des craintes. En premier lieu, le bénéficiaire n'exercera plus une pression suffisante sur le gouvernement afin que soit pris en compte son droit à bénéficier des services de qualité. Et du côté du gouvernement, la tendance serait à réduire ses interventions car il est assuré de la prise en charge de ces secteurs par les envois extérieurs.

En conclusion, pour le FMI, le point d'équilibre à atteindre est de faire de ces envois à la fois un moyen d'atténuer la pauvreté mais aussi une source de capital pour le développement d'un pays. L'une des idées avancées est de canaliser ces fonds vers l'épargne. Toute la démarche est de faire en sorte que les gens n'aient pas accès directement à l'argent. En recourant aux banques, il y aura suffisamment d'argent pour financer le développement et créer une épargne.

Laurent Essolomwa

EST DE LA RDC

Des milliers d'enfants réfugiés en Ouganda

Les enfants sont parmi les trente-sept mille qui ont échappé à la violence dans ce coin du pays. Plus de soixante six mille Congolais, dont environ cinquante-cinq pour cent sont des enfants, ont été poussés à chercher refuge dans l'Ouganda voisin, fuyant les récentes violences près de la ville de Kamango, dans l'est de la RDC.

Selon l'Unicef, ces réfugiés ont commencé à affluer dans Bubandji, sous-région de l'Ouganda, suite à une attaque par les forces rebelles du mois juillet sur leur cité. « *Beaucoup d'enfants réfugiés ont raconté des scènes chaotiques d'attaques armées au milieu de la nuit, provoquant une panique généralisée, poussant ainsi des membres de famille à fuir dans toutes les directions pour éviter d'être tués* », a noté l'organisation, qui a souligné que dans la confusion, certains enfants ont été séparés de leurs parents, frères et sœurs, pour se rendre à la frontière ougandaise.

Cette agence de l'ONU a affirmé qu'au moins trente-sept mille enfants réfugiés ont été enregistrés par la Croix-Rouge ougandaise. À l'en croire, parmi eux, cent vingt-deux sont des mineurs non accompagnés qui ont été séparés de leurs familles en raison de la violence, alors qu'environ soixante trois mineurs non accompagnés ont jusqu'ici été réunis avec un membre de leur famille.

Lucien Dianzenza

LA FERMIERE SARL

RCCM CG / BZV / 10 B 2362, Capital social : 300 000 000 F.CFA

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

N° 001/2013/CAMF/AOI

1. LA FERMIERE SARL a obtenu un prêt syndiqué de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et du Crédit du Congo pour financer le Développement du Complexe Agropastoral de Mouyondzi, Département de la Bouenza, République du Congo, et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer les paiements au titre du marché de fournitures N° 001/2013/CAMF/AOI.

2. LA FERMIERE SARL sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des équipements et matériels repartis en sept (7) lots indépendants, comme suit :

Lots	Nature	Nombre
Lot 1	Infrastructure de stockage, avec plans d'installation	Voir dossier d'appel d'offres (DAO)
Lot 2	Equipement d'élevage, avec plans d'installation	Voir dossier d'appel d'offres (DAO)
Lot 3	Equipement de fabrication d'aliments de bétail	Voir dossier d'appel d'offres (DAO)
Lot 4	Equipements agricoles	Voir dossier d'appel d'offres (DAO)
Lot 5	Tracteurs et engins d'élévation	Voir dossier d'appel d'offres (DAO)
Lot 6	Equipements d'irrigation	Voir dossier d'appel d'offres (DAO)
Lot 7	Matériel roulant	Voir dossier d'appel d'offres (DAO)

N.B :

- Chaque soumissionnaire est libre de présenter une offre pour un ou plusieurs lots ;
- L'évaluation et l'attribution seront faites par lot.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres International (AOI) tel que définit dans les « Règles et Procédures d'acquisition des biens et services de la BDEAC », et ouvert à tous les soumissionnaires éligibles tels que définis dans lesdites règles.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations auprès de LA FERMIERE SARL sise 6, rue Lucien FOURNIER (en face du Ministère de la Fonction Publique), Brazzaville, République du Congo Tel : 05 635 27 67 ; E-mail : roymanion@gmail.com entre 10 h 00 et 15 h 00, aux jours ouvrables.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

a) Capacité juridique et fiscale

- Existence juridique dans le pays d'origine (RCCM ou autre document équivalent)

b) Capacité technique et commerciale

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, pour la livraison de fournitures, durant les trois dernières années, d'un montant équivalent à 20 milliards FCFA, soit 30 487 803 Euros (joindre la liste des marchés correspondants et montants);
- Avoir livré, des équipements et/ou matériels similaires correspondants au(x) lot(s) choisi(s), durant les trois dernières années (les attestations nécessaires sont à fournir) ;
- Présenter les garanties de service après-vente (pour les entreprises étrangères, joindre les coordonnées du représentant local, éventuellement).

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent acheter et retirer le Dossier d'Appel d'Offres complet rédigé en français à l'adresse suivante : LA FERMIERE SARL, 10, rue Lucien FOURNIER (en face du Ministère de la Fonction Publique), Brazzaville, République du Congo Tel : 05 635 27 67 ; E-mail : roymanion@gmail.com contre un paiement non remboursable de Deux cents Cinquante mille (250 000) FCFA, soit 381 euros, en espèces à la comptabilité de la Société la FERMIERE ou par virement bancaire.

7. Les offres devront être soumises à LA FERMIERE SARL au plus tard le 18 septembre 2013 à 14 heures, heure locale, à l'adresse suivante : 10, rue Lucien FOURNIER (en face du Ministère de la Fonction Publique), Brazzaville, République du Congo. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres seront ouvertes le 18 septembre 2013 à 14 h 30, heure locale, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à l'adresse suivante : LA FERMIERE SARL, 10, rue Lucien FOURNIER (en face du Ministère de la Fonction Publique), Brazzaville, République du Congo.

9. Sous peine de rejet, l'offre doit être accompagnée d'une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire conformément au modèle du DAO, correspondant à chaque lot choisis, d'un montant de 1 000 000 (un million) FCFA, soit 1 525 euros (l'authenticité de chaque garantie sera vérifiée).

Brazzaville, le

Roy MANION
Gérant



LIGUE AFRICAINE DES CHAMPIONS

AC Léopards dans le peloton de tête

Le club dolisien a la mission de rééditer cette performance le 18 août face à Al Ahly, le tenant du titre de la compétition, pour optimiser ses chances de qualification pour le dernier carré.

Après avoir remporté la saison dernière la Coupe africaine de la Confédération, marquant ainsi le retour du Congo au tout premier plan, l'AC Léopards de Dolisie n'a pas raté le coche à domicile. Les Fauves du Niari se sont imposés sur un score étriqué d'un but à zéro face au Zamalek d'Égypte en match comptant pour la deuxième journée des matchs de poules de la Ligue africaine des champions. Ils sont sur la bonne voie d'une qualification pour les demi-finales après avoir atteint l'un de ses objectifs qui consistaient à gagner tous les matchs à domicile pour mieux respirer. L'unique but de la rencontre a été inscrit à la 35e minute par l'entremise de Kalema Ntela sur penalty consécutif à une faute de main dans la surface après une frappe d'Héritier Ngouelou-Seda.

Les Fauves du Niari co-leaders du



Hermann Lakolo mettant la pression dans le camp égyptien. (Photo DR)

groupe avec Orlando Pirates

Le plein de points fait à domicile place l'équipe championne du Congo dans une bonne passe. Les protégés de Rémy Ayayos Ikounga continuent à faire parler d'eux en se hissant parmi les deux leaders du groupe de la mort à égalité de points (quatre) avec Orlando Pirates. La formation sud-africaine a en effet réalisé la bonne opération de ce groupe en allant s'imposer en Égypte devant le national Al Ahly sur un score de 3-0. L'AC Léopards en voie de déjouer les pronostics doit rester concentré en vue de maintenir

cette flamme le 18 août dans ses propres installations face à Al Ahly, sextuple champion d'Afrique. Ce sera la deuxième fois que les deux formations se rencontrent. Lors de la supercoupe, l'AC Léopards s'était incliné à Alexandrie 1-2. Il a donc une revanche à prendre face à une équipe déjà mise en difficulté après sa lourde défaite. Elle viendra à Dolisie pour se relancer dans la course.

AC Léopards a manqué de réalisme

Les Fauves doivent revoir leur copie du match contre le Zamalek en vue d'aborder cette rencontre déterminante dans de bonnes condi-

tions tactiques et psychologiques. Le staff technique doit travailler le secteur offensif qui a été le maillon faible de l'équipe. Car les Léopards auraient pu faire mieux si ses attaquants avaient été adroits devant les buts. Junior Makiessé prit de vitesse la défense de la Zamalek puis déposa un caviar sur la tête de Drame Biné. Ce dernier faillit faire exploser le stade à trois minutes de la fin. Malheureusement il rate le cadre alors que le gardien était battu. D'autres situations de buts qui se sont présentées aux Fauves du Niari ont été négociées de manière désordonnée. Éric Nyemba qui a eu deux balles de match dans la surface, a oublié de servir ses coéquipiers, préférant des frappes pas du tout cadrées. Junior Makiessé et Ntela ont quant à eux tenté des frappes lointaines pas assez appuyées. L'AC Léopards doit en partie cette inefficacité à la sortie dès la 15e minute sur blessure son capitaine buteur Rudy Guelord Bhebey Ndey, remplacé par Héritier Ngouelou-Seda.

Une défense intraitable

L'AC Léopards n'a pas su profiter

de sa supériorité numérique pour améliorer son goal average et se place au même pied d'égalité que les Sud-Africains d'Orlando Pirates. Car après le penalty concédé, le Zamalek a vu son joueur Mahmoud Fath Alla Abdo Ibrahim expulsé pour cumul de cartons jaunes. Cela n'a pas empêché les Égyptiens, cinq fois vainqueurs de cette compétition, de développer leur football, faisant ainsi douter l'AC Léopards dans le dernier quart d'heure de la rencontre. La défense de l'AC Léopards de Dolisie qui a gagné en maturité a su compenser cette faiblesse du secteur offensif de l'équipe par la gestion parfaite de la rencontre. Au terme de la deuxième journée, les Sud-Africains d'Orlando Pirates sont en tête du groupe A avec quatre points avec un goal différence de plus de 3-0. L'AC Léopards le talonne avec le même nombre de points mais avec un goal différence de plus un. Le Zamalek arrive en troisième position avec moins un point. Al Ahly est la lanterne rouge du groupe avec un point et moins trois.

James-Golden Éloué

FOOTBALL

Ange Ngapi met fin à sa longue carrière

L'ancien international congolais et ex-sociétaire de Cara a mis fin à sa carrière de footballeur le 2 août au stade municipal de Pointe-Noire en signant un triplet à l'issue du match que son équipe, composée d'amis de sa génération venus de France et de RD-Congo, a battu la sélection des vétérans de Pointe-Noire 5-1.

Le jubilé, qui a commencé le 27 juillet au stade Alphonse-Massamba-Débat et a pris fin le 2 août au stade municipal, avait pour objectif de saluer tous ceux qui l'avaient connu sur les terrains de football du Congo. Ange Ngapi a associé à cette fête tous les amis de son époque qui ont joué avec les Diables rouges et les Léopards de RDC. Ce rassemblement a permis au footballeur de faire revivre aux Congolais la belle époque du football des années 1980 à 2000.

Les amoureux du stade ont revu les talentueux footballeurs des deux rives, tels Mbémba Tostao, Moukassa Lassivo, Tubilando et Eugène Kabongo (respectivement gardien et auteur de deux buts de RDC lors des éliminatoires du Mondial le 31 janvier 1985 à Brazzaville contre le Congo), Ngombo Ley, ex-gardien d'Étoile du Congo originaire de RDC, Brice Etébé, Noël Moukila, Samba Brice, Tsoumou Mbélé « un certain », Richard Akiana, Tsiбота Madys, Malonga Rivey.

Le spectacle était au rendez-vous. Les anciens ont comblé les attentes du public qui avait fait le déplacement au stade. La touche de balle, le réflexe du joueur devant une occa-

sion de but, la combinaison des passes ont suscité les acclamations d'un public enthousiaste. Ainsi, les Ponténégrins pensent que certains joueurs, malgré leur âge, méritent encore leur place dans la sélection des Diables rouges.

Au cours de ce match, Ange Ngapi a inscrit trois buts de belle manière, et Moukassa Lassivo réalisait un doublé pour l'équipe de la diaspora alors que la sélection des locaux avait ouvert le score dès l'entame du match. Cela n'a pu que confirmer les qualités qu'avaient ces joueurs pendant leur carrière, et les Congolais leur garderont leur admiration toute leur vie. Sorti à cinq minutes du match pour saluer le public, Ange Ngapi a remercié les Ponténégrins et ses amis qui ont contribué à ce jubilé : « Je suis très fier d'avoir servi le pays pendant plus de vingt ans et d'avoir réussi à ramener tous les anciens qui ont joué à mon époque. Je les remercie de leur confiance. Je remercie également le public ponténégrin que j'apprécie beaucoup. Je suis touché par ce geste, et je n'oublie pas la presse sportive qui m'a toujours soutenu. Certes, je mets un terme à ma carrière, mais je reste dans le football. » Il a annoncé des projets de développement de football des jeunes : « Cette rentrée, après six ans passés à l'étranger, j'ai de nombreux projets au pays. »

Et pour passer le relais des anciens à la nouvelle génération, un match de minimes a été joué en conclusion de l'événement.

Charlem-Léa Legnoki

OPEN NATIONAL DE JU-JITSU

Fred Mvouta superchampion du Congo

L'athlète a remporté la supercoupe de la compétition, le 4 août à Brazzaville, après avoir empoché le titre de champion dans la catégorie fighting system.

Fred Mvouta a réalisé un parcours sans faute dans cette deuxième édition de l'Open national de ju-jitsu combat. Le compétiteur est, en effet, venu à bout des adversaires qui se sont mesurés à lui, de la première phase jusqu'en finale. Fred Mvouta a donc fait la loi au fighting system au point de remporter la médaille d'or de la catégorie devant Ravel Amboungou. Dans les combats grappling, Marien Balandana a régné en maître d'autant plus qu'il a occupé la première marche du podium dans cette version.

Les deux vainqueurs de chaque catégorie, d'office qualifiés à la Coupe du monde de ju-jitsu combat, qui se disputera en octobre en Ukraine, se sont ensuite affrontés dans la supercoupe. L'objectif était de déterminer le superchampion de cet Open national. Là encore, Fred Mvouta a réédité l'exploit. Il n'a laissé aucune marge de manœuvre à son

concurrent, Marien Balandana, qui, pourtant, n'a pas démerité. Après un combat âprement disputé, le nombre de points a plaidé en faveur de Fred Mvouta qui a ainsi remporté la supercoupe de l'Open national.

Pour récompenser son parcours, outre la médaille, le trophée, ainsi que l'enveloppe qui va avec, Fred Mvouta a été élevé au rang de ceinture noire par le président de l'Union congolaise de ju-jitsu (Ucoju), Kiss Moukala. Avant et pendant la compétition, l'athlète

était ceinture marron. « Je suis fier de ce couronnement qui est le fruit d'un dur labeur », a déclaré le superchampion.

Le président de l'Ucoju s'est dit satisfait du niveau technique des athlètes qui, selon lui, a connu un progrès par rapport à l'édition passée. « Nous osons croire que la participation du Congo à la Coupe du Monde de ju-jitsu combat, en octobre prochain, portera ses fruits vu les performances des compétiteurs au cours de cet Open national », a rassuré Kiss Moukala.

Pour maintenir le cap avant cette compétition mondiale, le président de l'Ucoju a indiqué que le travail de préparation se poursuivait au niveau des départements. Les athlètes seront regroupés, notamment à Brazzaville et à Pointe-Noire, avant qu'ils ne soient internés dans la ville capitale pour faire les derniers réglages techniques. À en croire Kiss Moukala, le mérite sera l'unique critère de sélection en équipe nationale. Les compétiteurs ont donc intérêt à travailler d'arrache-pied pour se faire une place dans la sélection nationale.

Rominique Nerplat-Makaya



Fred Mvouta superchampion de ju-jitsu du Congo. (© DR)